



# Plan Communal de Sauvegarde

---

Version 2

Mise à jour : Mars 2015



# Sommaire

<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
Arrêté Municipal 2012-267 - Fiche 01 .....	5
Cadre juridique – Fiche 02.....	6
Mise à jour du plan – Fiche 03.....	7
Modalités d’activation du plan – Fiche 04.....	8
<b>Le dispositif communal de crise.....</b>	<b>9</b>
Modalités d’activation du plan - Fiche I.01 .....	10
Poste de commandement (PC) et cellule de crise municipale (CCM) - Fiche I.02 .....	11
Le maire - Fiche I.03a .....	12
Responsable des actions communales - Fiche I.03b .....	13
Secrétariat - Fiche I.03c .....	14
Chargé des relations publiques - Fiche I.03d .....	15
Responsable des lieux publics et établissement recevant du public – Fiche I.03 <sup>e</sup> .....	16
Responsable logistique – Fiche I.03f .....	17
Responsable économie – Fiche I.03g.....	18
Responsable populations – Fiche I.03h.....	20
Organisation de l’alerte – Fiche I.04 .....	22
Organisation de l’évacuation et de l’accueil de la population – Fiche I.04 bis .....	28
Annuaire de crise – Fiche I.05a.....	29
Annuaire de crise - Lieux Publics - Fiche I.05b.....	33
Annuaire de crise - Population à Risque - Fiche I.05c .....	35
Annuaire de crise - Personnes Ressources - Fiche I.05d.....	37
Annuaire de crise - Personnes Ressources - Fiche I.05d.....	38
<b>Les moyens recensés .....</b>	<b>39</b>
Moyens matériels - Fiche II.01 .....	40
Moyens matériels - Fiche II.01 .....	41
Accueil, transport, alimentation – Fiche II.02 .....	42
Liste des personnes ressources : Réserve Communale de Sécurité Civile - Fiche II.03a.....	43
Liste des personnes ressources : Réserve Communale de Sécurité Civile - Fiche II.03a.....	44
Liste des personnes ressources : Associations agréées de sécurité civile - Fiche II.03b .....	45
Liste des personnes ressources : entreprises et artisans - Fiche II.03c .....	46
<b>Présentation générale de la commune .....</b>	<b>47</b>
Présentation – Contexte général – Caractéristique de la commune - Fiche III.01.....	48
Présentation – Contexte général – Identification des risques - Fiche III.02 .....	50
Cartographie – Localisation des risques - Fiche III.03.....	55
Cartographie – Localisation des réseaux - Fiche III.04.....	56
Cartographie – Localisation du PC, de la CCM, des lieux de regroupement - Fiche III.05 .....	58
Population permanente - Fiche III.06a .....	59
Population permanente – Liste des maisons isolées de la commune - Fiche III.06b .....	60
Population saisonnière et activités ponctuelles - Fiche III.07 .....	61
Etablissements Recevant du Public - Fiche III.08.....	62
Organigramme de la municipalité et autres correspondants - Fiche III.09.....	63
<b>Annexes .....</b>	<b>66</b>
Questionnaire-type « Lieux Publics accueillant des enfants » - Annexe 1.....	67
Questionnaire-type « Lieux Publics Institutionnels – Annexe 2 .....	68
Questionnaire-type « Lieux Publics de Loisirs – Annexe 3 .....	69
Main courante – Annexe 4 .....	70
Registre des évacuations – Annexe 5.....	71
Distribution des comprimés d’iode stable – Annexe 6.....	72
Procédure interne de la distribution des comprimés d’iode stable – Annexe 7 .....	74

## Plans 78

Rues .....	79
Photographie aérienne .....	80
Périmètre du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) .....	81
Zonage du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) .....	82
Côtes des crues .....	83

# Préambule

	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>FICHE 01</b>
	<b>Arrêté Municipal 2012-267 - Fiche 01</b>	<b>PAGE 1/1</b>



REPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE D'IZON

**ARRETE N° 2012-267**  
 Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la commune d'IZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211-1, 2212-1, 2212-2, 2212-4, 2212-5, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;  
 Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;  
 Vu la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment ses articles 13 et 16 ;  
 Vu le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, relatif au plan communal de sauvegarde ;

Considérant que la commune est exposée aux risques majeurs tels que :

- o inondation lente
- o inondation par rupture de barrage

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de situation catastrophique ou d'accident de grande ampleur ;

**ARRETE**



**Article 1 :**  
 Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de la commune d'IZON est applicable à compter du: 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 2 :**  
 Le P.C.S. fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 3 :**  
 Le P.C.S. et le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRiM) sont consultables en Mairie et sur le site internet de la commune : [www.izon.fr](http://www.izon.fr).

**Article 4 :**  
 Copies du présent arrêté ainsi que du P.C.S. annexé seront transmises :

- o à Monsieur le Préfet de Bordeaux / SIDPC ;
- o à Monsieur le Sous-Préfet de Libourne ;
- o à Monsieur le Chef du Centre Secours de Saint Loubès ;
- o à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Libourne ;
- o à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer.

Fait à IZON, le 19 décembre 2012

Le Maire,

  
 Anne-Marie ROUX

*Hôtel de Ville - 207, avenue du Général de Gaulle - 33450 IZON*  
*Tél. 05 57 55 45 46 - Fax 05 57 55 49 69*  
[www.izon.fr](http://www.izon.fr)

	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>FICHE 02</b>
	<b>Cadre juridique – Fiche 02</b>	<b>PAGE 1/1</b>

Le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2211-1, 2212-1, 2212-2, 2212-4, 2212-5, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Le Code de l’environnement et notamment son article L.125-2 relatif à l’information préventive sur les risques majeurs ;

La Loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004, dans ses articles 13 et 16 ;

Le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Les Plans Particuliers d’Intervention (PPI) et/ou Plans de Prévention des Risques (PPR) concernant la commune, notamment le P.P.R.Inondation du secteur de Bourg – IZON (9 mai 2005) ;

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde, mis à jour en juillet 2005 ;

	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>FICHE 03</b>
	<b>Mise à jour du plan – Fiche 03</b>	<b>PAGE 1/1</b>

Assurer la mise à jour du PCS en complétant le tableau ci-après.

Matthieu TEISSIER est le personnel référent pour la mise à jour de ce document.

Informez de toutes modifications les destinataires du Plan Communal de Sauvegarde :

- Préfet (Service de Protection Civile)
- Sous-Préfet d'arrondissement
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie et/ou Police
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation
<b>16 / 27 / 68</b>	Remplacement de M. DUHARD par Mme DUBREUIL	18 avril 2013
<b>28</b>	Remplacement de Mme LACHAUD par Mme MERRET	3 juin 2013
<b>30</b>	Remplacement de Mme MARTIN par M. TROTTIN	9 juillet 2013
<b>41</b>	Personnes ressources, Club Entreprises Izonaises	13 novembre 2013
<b>28</b>	Ajout du second Policier Municipal et de l'ASVP	3 décembre 2013
<b>30</b>	Ajout des contacts réseaux « urgence »	3 décembre 2013
<b>59</b>	Organigramme Mairie	3 décembre 2013
<b>33</b>	MAJ des coordonnées	29 janvier 2014
<b>27 / 28</b>	MAJ des coordonnées	14 février 2014
<b>22 / 23 / 30 / 55 / 59</b>	MAJ des coordonnées, permanence panne de secteur, démographie, Sous Préfet	17 février 2014
<b>33</b>	Coordonnées de M. SAINTOUT – Les Marronniers	20 Mars 2014
	Mise à jour générale – Version 2	6 Mars 2015

	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>FICHE 04</b>
	<b>Modalités d'activation du plan – Fiche 04</b>	<b>PAGE 1/1</b>

Le plan communal de sauvegarde est activé **par le Maire, ou par son représentant désigné.**

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être activé, sans formalisme particulier :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;
- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

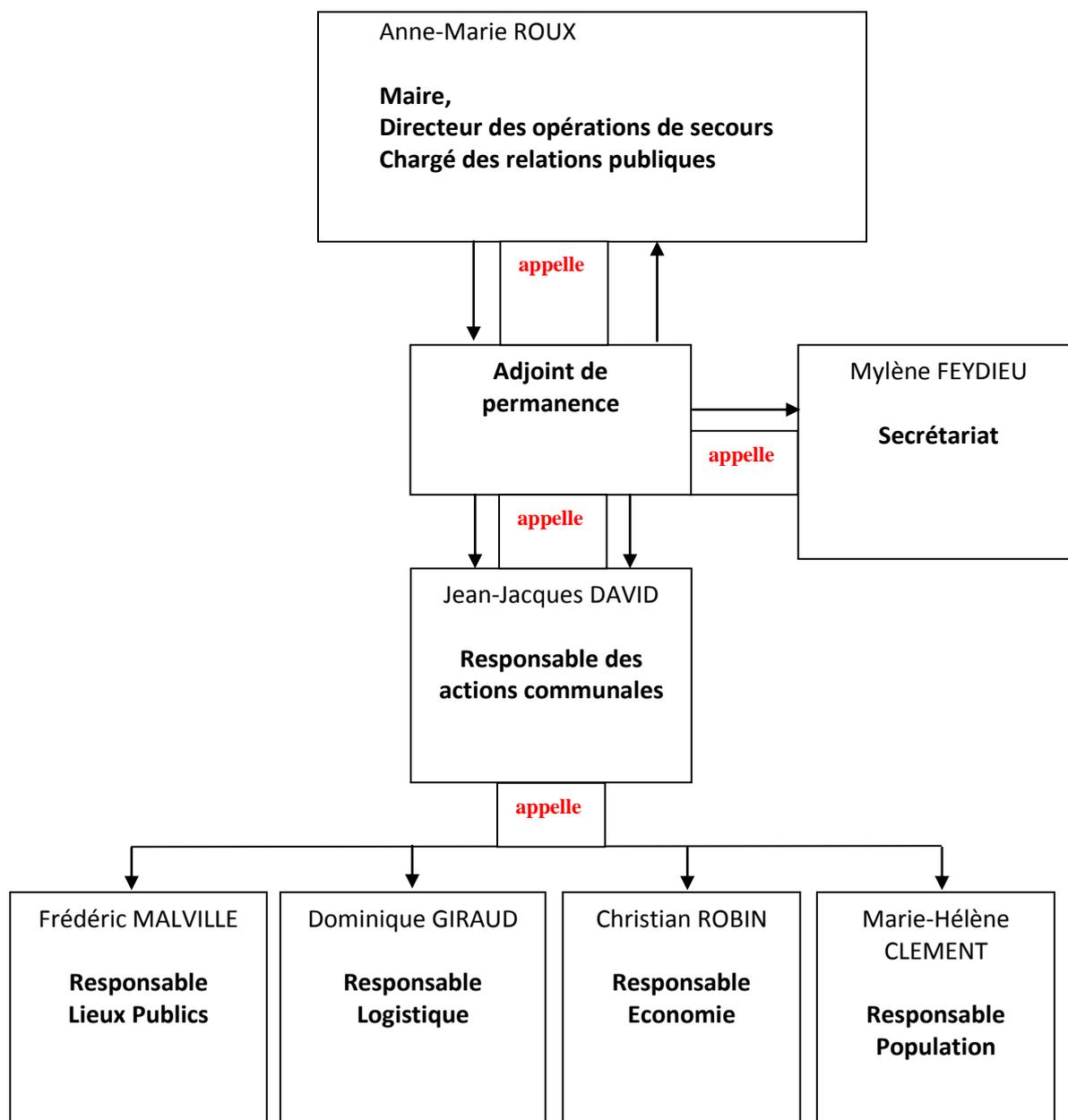
**Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la Cellule de Crise Municipale (voir Fiche I.02). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir Fiche I.01).**

Les fiches de renseignements figurent en annexes au P.C.S. et sont consignées dans un classeur en quantité suffisantes.

# Le dispositif communal de crise

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.01</b>
	<b>Modalités d'activation du plan - Fiche I.01</b>	<b>PAGE 1/1</b>

**NUMERO de la PREFECTURE (24H/24H) :**



	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.02</b>
	<b>Poste de commandement (PC) et cellule de crise municipale (CCM) - Fiche I.02</b>	<b>PAGE 1/1</b>

**Poste de commandement :**

**Adresse :**

**Mairie  
207 avenue du Général DE GAULLE  
33450 IZON**

**Endroit précis :**

**Salle du Conseil Municipal**

*Le Poste de Commandement a pour mission de centraliser les informations, de renseigner le Maire, de mettre en œuvre les décisions prises,...*

**Composition de la CCM :**



	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03a</b>
	<b>Le maire - Fiche I.03a</b>	<b>PAGE 1/1</b>

### ❖ Identité : Mme Anne-Marie ROUX

Le Maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du Préfet, membre du corps préfectoral, lorsque le dispositif ORSEC départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...), le maire doit répercuter l'information auprès de ses administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- 1 - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise

- 2 - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement

- 3 - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale

- 4 - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres

- 5 - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement, le ravitaillement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés

- 6 - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement

- 7 - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition (si les besoins ne sont pas disponibles dans la commune ou celles alentours) afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques

- 8 - Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture et de la sous-préfecture

Nom	Domicile	Bureau	Portable
Anne-Marie ROUX			

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03b</b>
	<b>Responsable des actions communales - Fiche I.03b</b>	<b>PAGE 1/1</b>

❖ **Identité du titulaire : M. Jean-Jacques DAVID**

❖ **Identité du suppléant : M. Frédéric BROUARD**

❖ **Personnel référent: M. Matthieu TEISSIER**

Le Responsable des actions communales, sous la direction du Maire, dirige les opérations de secours, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

<b>Nom</b>	<b>Domicile</b>	<b>Bureau</b>	<b>Portable</b>
Jean-Jacques DAVID			
Frédéric BROUARD			
Matthieu TEISSIER			

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03c</b>
	Secrétariat - Fiche I.03c	<b>PAGE 1/1</b>

❖ **Identité du titulaire : Mme Mylène FEYDIEU**

❖ **Identité du suppléant : Mme Geneviève MARQUE**

❖ **Personnel référent : Mme Agnès CHIRAMBERRO**

**Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM  
(vérifier matériel : téléphones, fax, tableaux, main-courante, exemplaires du PCS,...)
- ouvre le calendrier des événements (ou Main Courante), informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).
- organise l'installation de la CCM avec le Maire

**Pendant la crise**

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi, réception et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour la Main Courante de la CCM

**Fin de la crise**

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de retour d'expérience.

Nom	Domicile	Bureau	Portable
Mylène FEYDIEU			
Geneviève MARQUE			
Agnès CHIRAMBERRO			

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03d</b>
	<b>Chargé des relations publiques - Fiche I.03d</b>	<b>PAGE 1/1</b>

❖ **Identité du titulaire : Mme Anne-Marie ROUX**

❖ **Identité du suppléant : Mme Corinne BOUEY**

❖ **Personnel référent : M. Sébastien CATTAI**

**Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

**Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- propose des éléments de langage pour les communiqués ou interventions des autorités (communales ou préfectorales)

**Fin de la crise**

Le Maire assure l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

<b>Nom</b>	<b>Domicile</b>	<b>Bureau</b>	<b>Portable</b>
Anne-Marie ROUX			
Corinne BOUEY			
Sébastien CATTAI			

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03<sup>e</sup></b>
	<b>Responsable des lieux publics et établissement recevant du public – Fiche I.03<sup>e</sup></b>	<b>PAGE 1/1</b>

❖ **Identité du titulaire : M. Frédéric MALVILLE**

❖ **Identité du suppléant : Mme Marie SIGURDSSON**

❖ **Personnel référent : Mme Catherine BOUDEY**

**Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé de la CCM

**Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées sur la gestion et l'évolution de la crise et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- informe les établissements suivants de l'avancée de la gestion de crise :

<b>LIEUX INSTITUTIONNELS</b>	<b>PUBLICS</b>	<b>LIEUX PUBLICS DE LOISIRS</b>	<b>LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS</b>
Maison de retraite		Bibliothèque Salle polyvalente Stades (football et rugby)	École primaire Ecole maternelle Crèche intercommunale Centre de loisirs Point Information Jeunesse

**ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE (VOIR ANNEXES 1,2,3)**

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- participe à la gestion de la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

**Fin de la crise**

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

<b>Nom</b>	<b>Domicile</b>	<b>Bureau</b>	<b>Portable</b>
Frédéric MALVILLE			
Marie SIGURDSSON			
Catherine BOUDEY			

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03f</b>
	<b>Responsable logistique – Fiche I.03f</b>	<b>PAGE 1/1</b>

❖ **Identité du titulaire : M. Jean-Dominique GIRAUD**

❖ **Identité du suppléant : M. Marc BOISSEAU**

❖ **Personnel référent : M. Samuel LE DENMAT**

**Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (coordonnées dans l'annuaire, fiche I.05)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

**Pendant la crise :**

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- Recherche du matériel supplémentaire auprès des entreprises ou associations identifiées (matériel de travaux public, lits, couvertures,...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre
- Active et met en œuvre le(s) centre(s) de regroupement de la population
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

➡ **A L'AIDE DE L'ANNUAIRE**

**Fin de la crise :**

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

Nom	Domicile	Bureau	Portable
Jean-Dominique GIRAUD			
Marc BOISSEAU			
Samuel LE DENMAT			

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I. 03g</b>
	<b>Responsable économie – Fiche I.03g</b>	<b>PAGE ½</b>

❖ **Identité du titulaire : M. Christian ROBIN**

❖ **Identité du suppléant : M. Jean-Michel FAUGERAS**

❖ **Personnel référent : M. Patrick DEVAURE**

**Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé de la Cellule de Crise Municipale

**Pendant la crise :**

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune



**VOIR FICHE I.05D (P.35)**

Pour chaque entreprise,

- recense, le cas échéant :

- les personnels présents sur le site
- les personnels en mission à l'extérieur du site
- le nombre d'enfants, de femmes enceintes, de personnes à mobilité réduite éventuellement présents



**A L'AIDE DE LA FICHE I-03G (P.18)**

**Fin de la crise :**

- informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

Nom	Domicile	Bureau	Portable
Christian ROBIN			
Jean-Michel FAUGERAS			
Patrick DEVAURE			

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03g</b>
	<b>Questionnaire artisans, commerçants, entreprises – Fiche I.03g</b>	<b>PAGE 2/2</b>

Cette enquête est à faire lors du déclenchement de l’alerte sur l’ensemble du territoire avec **une fiche par entreprise.**

<b>DATE :</b>	<b>HEURE :</b>
---------------	----------------

05.... Identification de l’établissement :

2) Domaine d’activité :

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l’établissement si besoin :

**➡ Désigner, au sein de l’établissement, une personne qui reste à l’écoute de la radio et qui répond au téléphone.**

**Identité de la personne désignée :**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a –t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d’enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l’environnement sont utilisées dans l’entreprise ?

**➡ Si une mesure de mise à l’abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d’air et la ventilation.**

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.03h</b>
	<b>Responsable populations – Fiche I.03h</b>	<b>PAGE ½</b>

❖ **Identité du titulaire : Mme Marie Hélène CLEMENT**

❖ **Identité du suppléant : Mme Lucie MOGA**

❖ **Personnel référent : M. Cyril BOUZIGUES**

❖ **Personnel suppléant : M. Kévin NORMANDIN et M. Jérémy PEREZ**

**Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé de la Cellule de Crise Municipale

**Pendant la crise :**

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, professionnels nécessitant de l'aide...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- recense les personnes hébergées ou regroupées
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise les associations agréées de Sécurité Civile (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

**➡ A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE**

**Fin de la crise :**

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

<b>Nom</b>	<b>Domicile</b>	<b>Bureau</b>	<b>Portable pro</b>	<b>Portable perso</b>
Marie-Hélène CLEMENT				
Lucie MOGA				
Cyril BOUZIGUES				
Kévin NORMANDIN				
Jérémy PEREZ				



	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.04</b>
	<b>Organisation de l'alerte – Fiche I.04</b>	<b>PAGE 1/6</b>

Les **recommandations de comportement** sont détaillées, par nature de risque dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde et sont repris dans le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRiM) ainsi que dans le dépliant distribué à la population (voir ANNEXE 8)

Il est recommandé de prévoir une **radio portable à piles**, afin de se mettre à l'écoute d'une station du réseau Radio-Œuvre : Œuvre-Inter (FM 89.7 ou 92.4), Œuvre-Info (FM 105.5), Œuvre-Bleue-Gironde (FM 101.6 ou 100.1).

#### Les moyens dont dispose la commune

- Sirène déclenchée par la Police Municipale ou un membre de la CCM dument mandaté
- Véhicule sonorisé (véhicule de la Police Municipale)
- Portes voix (5) pour réaliser le porte à porte sur le(s) secteur(s) concerné(s) par la Police Municipale et des membres de la CCM désignés pendant la crise
- Standard Mairie (05.57.55.45.46) et des lignes téléphoniques de crises en Mairie (05.57.55.49.69) et à la salle polyvalente (lignes téléphoniques traditionnelle en cuivre). Pour désactiver le répondeur automatique de la Mairie, se rendre sur le poste 25, « Etat civil », et appuyer sur la touche répondeur (en bas à droite).

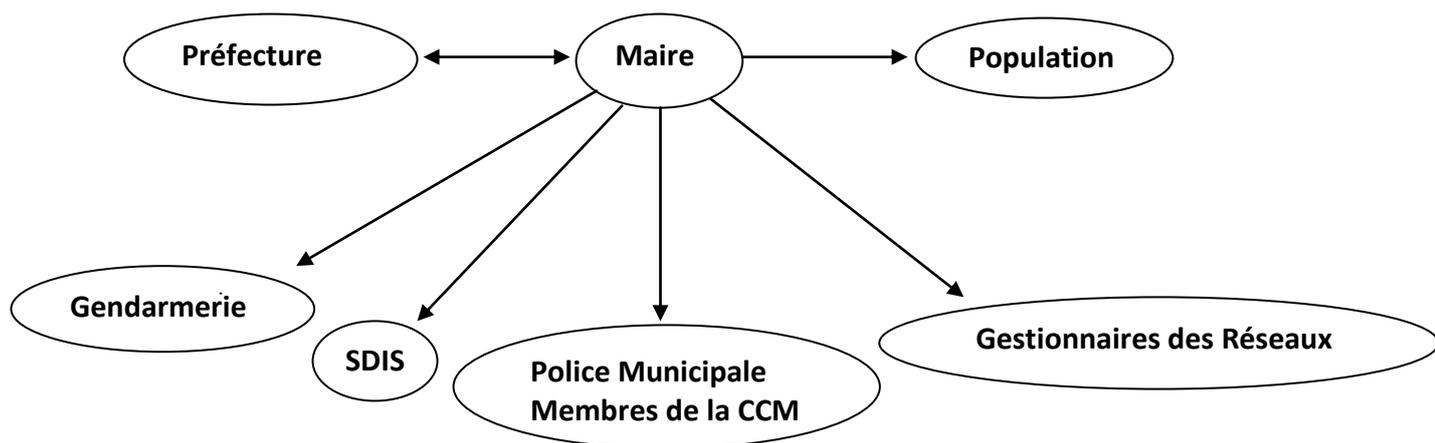
#### La mise en œuvre

Selon la nature du sinistre et du (des) secteur(s) voir :

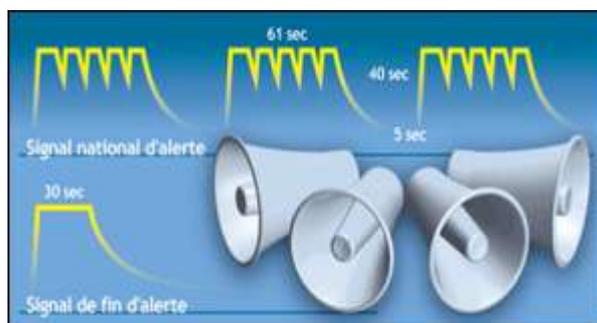
- qui alerte (Police Municipale, membres de la CCM...)
- qui est alerté (suivant la nature du danger selon les secteurs...)

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.04</b>
	Circuit d'alerte – Fiche I.04	PAGE 2/6

**Exemple de circuit d'alerte :**

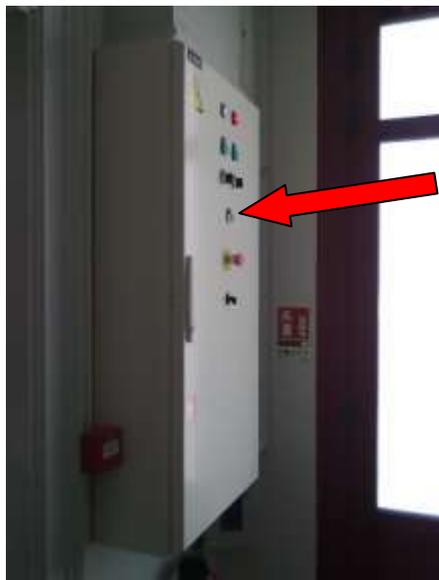


Les administrés sont avertis par la sirène de la Mairie.



	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.04</b>
	Circuit d'alerte – Fiche I.04	PAGE 3/6

Le bouton d'activation de la sirène se trouve sur l'armoire électrique générale de la mairie.



Les séquences sont préprogrammées et disponibles via le commutateur situé sous le bouton d'activation de la sirène : arrêt, test (1 séquence), alerte (3 séquences), fin d'alerte (1 séquence).



Il faut d'abord sélectionner via le commutateur puis appuyer sur le bouton « sirène ».

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.04</b>
	<b>Circuit d'alerte – Fiche I.04</b>	<b>PAGE 4/6</b>

Le porte à porte est effectué sur les secteurs impactés au moyen de portes voix et/ou du véhicule sonorisé de la Mairie par la Police Municipale et les membres du personnel de la CCM dont :

Cyril BOUZIGUES	Nicolas SCHIMDLE
Kévin NORMANDIN	Michel SAVARY
Jérémy PEREZ	Patrice MICHAU
Samuel LE DENMAT	Patrick DEVAURE
Matthieu TEISSIER	Nicolas NAFFRICHOUX



	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.04</b>
	<b>Message d'alerte de la population : risque d'inondation – Fiche I.04</b>	<b>PAGE 5/6</b>

**1 – ATTENTION, ALERTE  
(SANS EVACUATION DES POPULATIONS)**

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Coupez l'électricité et le gaz

Mettez vos biens hors d'attente des eaux

**2 – ATTENTION, ALERTE  
(AVEC EVACUATION DES POPULATIONS )**

Une inondation approche.

Coupez l'électricité et le gaz

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le lieu de regroupement (au gymnase rue des écoles) et suivez  
toutes les instructions des forces de l'ordre.



	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.04 BIS</b>
	<b>Organisation de l'évacuation et de l'accueil de la population – Fiche I.04 bis</b>	<b>PAGE 1/1</b>

### Préalable

- Identifier la zone sinistrée
- Organiser le système d'alerte des populations
- Recenser les points de rassemblement pour l'accueil des personnes évacuées
- Définir les axes d'évacuation vers les points de rassemblement
- Interdire l'accès à la zone à toute personne étrangère aux secours
- Indiquer aux équipes de secours les personnes à mobilité réduite

### Message d'alerte

- Déterminer les secteurs où le message doit être diffusé en priorité
- Déterminer les modalités de diffusion du message

### Évacuation opérationnelle

- Constituer des équipes d'évacuation par secteur à évacuer
- Rassembler les moyens spécifiques à mettre en œuvre afin d'évacuer les populations (si besoin, procéder à des réquisitions de moyens de transport), ainsi que les groupes scolaires et les ERP)
- Évacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé. **Il est nécessaire que les équipes d'évacuation connaissent la localisation des personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas répondre au porte à porte**
- Dès le début des évacuations, un recensement des familles quittant leur logement est à réaliser à l'aide d'un registre ou d'un tableau de bord dans lequel sera précisé le nouveau lieu de domiciliation ou le lieu d'hébergement (cf ANNEXE 5)
- Vérifier maison par maison que l'évacuation est effective et tenir un registre qui sera remonter à la CCM
- Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave
- Diriger les personnes évacuées vers le(s) centre(s) d'accueil
- Restaurer et héberger les personnes évacuées

### Protection des zones évacuées

- Mettre en place un périmètre de sécurité pour empêcher tout retour dans la zone évacuée
- Prévoir des patrouilles de sécurité afin d'empêcher tout acte de malveillance dans la zone évacuée
- Établir un plan de circulation
- Prévoir des personnes pour nourrir les animaux domestiques qui seraient restés dans les habitations, ou un centre d'accueil acceptant ces animaux

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.05°</b>
	<b>Annuaire de crise – Fiche I.05a</b>	<b>PAGE ¼</b>

## AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfecture de Gironde	05.56.90.60.60		
Sous Préfecture de Libourne	05.35.00.24.20	05.57.55.05.70	
Gendarmerie de Libourne	05.57.50.82.00		
Pompiers	18 ou 112		

## MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Fax de la Mairie : 05.57.55.49.69

NOM	Prénom	Domicile / Bureau	Tél. portable	Fonctions
ROUX	Anne-Marie			Maire
ROBIN	Christian			1 <sup>er</sup> adjoint
FEYDIEU	Mylène			2 <sup>ème</sup> adjoint
DAVID	Jean-Jacques			3 <sup>ème</sup> adjoint
CARRERE	Sophie			4 <sup>ème</sup> adjoint
MALVILLE	Frédéric			5 <sup>ème</sup> adjoint
CLEMENT	Marie-Hélène			6 <sup>ème</sup> adjoint
GIRAUD	Dominique			7 <sup>ème</sup> adjoint
ARMISEN	Marie-Claude			Conseiller municipal
BOISSEAU	Marc			Conseiller municipal
BOUEY	Corinne			Conseiller municipal
BROUARD	Frédéric			Conseiller municipal
DEVAUX	Michel			Conseiller municipal
DUBREUIL	Véronique			Conseiller municipal
FAUGERAS	Jean-Michel			Conseiller municipal
MARQUE	Geneviève			Conseiller municipal
MOGA	Lucie			Conseiller municipal
PINON VURPILLOT	Aurélie			Conseiller municipal
RICCI	Nicolas			Conseiller municipal
SIGURDSSON	Marie			Conseiller municipal
VOUAUX	Dominique			Conseiller municipal
VOVIAUX	Pascal			Conseiller municipal
DE LAUNAY	Laurent			Conseiller municipal
HAMADA	Mouhamadi			Conseiller municipal
CARO	Chantal			Conseiller municipal
FLOIRAT-RATTE	Delphine			Conseiller municipal
MASSY	Joël			Conseiller municipal
POISSON	Frédéric			Conseiller municipal
SIMON	Eric			Conseiller municipal

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.05A</b>
	Annuaire de crise - Fiche I.05a	<b>PAGE 2/4</b>

## POLICE MUNICIPALE

NOM	Prénom	Bureau	Domicile	Portable	Fonctions
BOUZIGUES	Cyril				Policier Municipal
NORMANDIN	Kevin				Policier Municipal
PEREZ	Jérémy				A.S.V.P.

## PERSONNEL ADMINISTRATIF

NOM	Prénom	Bureau	Domicile	Portable	Fonctions
CATTAI	Sébastien				D.G.S.
BLANC	Florent				R.A.F.
DELANNOY	Valérie				D.R.H.
GATIN	Florence				Assistante R.H.
MERRET	Bernadette				Comptable
CHIRAMBERRO	Agnès				Accueil
ENGRAND	Nelly				Etat Civil
BOUDEY	Catherine				Régie
DEVAURE	Patrick				Urbanisme
CHARRIER	Martine				Bibliothèque
TEISSIER	Matthieu				Environnement

## PERSONNEL SERVICE TECHNIQUE

NOM	Prénom	Bureau	Domicile	Portable	Fonctions
LE DENMAT	Samuel				Directeur S. techniques
HERIO	Jean-Paul				D.A. S. techniques
BREIDENSTEIN	Régis				Agent Services techniques
JONQUIERE	Olivier				Agent Espaces Verts
LANEEL	Rémy				Agent polyvalent
CLERC	Rémi				Plombier
GAURIVAUD	Philippe				Peintre
MANON	Claude				Maçon
MICHAU	Patrice				Agent Espaces Verts
NAFFRICHOUX	Nicolas				Agent Espaces Verts
ORTEGA	José				Conducteur d'engins
SAVARY	Michel				Conducteur d'engins
SCHMIDLE	Nicolas				Agent Espaces Verts
SEURIN	Michel				Agent Espaces Verts

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.05A</b>
	<b>Annuaire de crise - Fiche I.05a</b>	<b>PAGE 3/4</b>

### PERSONNEL SERVICE ENTRETIEN

NOM	Prénom	Bureau	Domicile	Portable	Fonctions
PACINELLA	Elsa				Resp S. Entretien
DUBUC	Chantal				Entretien
BILLAC	Laurence				Entretien
BORDERIE	Muriel				Entretien
GROS	Stéphanie				Entretien

### PERSONNEL SERVICE RESTAURATION

NOM	Prénom	Bureau	Domicile	Portable	Fonctions
SAUBESTY	Corinne				Resp. Restaurant Scolaire / Prépa. chaudes
DULOT	Christine				Agent de Service
DUFFOUR	Christelle				Cuisinière Prépa. chaudes
GRATCHOFF	Sylvie				Agent de restauration et de garderie
GRUGIER	Sylvie				Cuisinière Prépa. froides
LE BOZEC	Sylvie				Cuisinière Prépa. froides
MORILLON	Nathalie				Agent de restauration et de garderie

### PERSONNEL SERVICE MATERNELLE

NOM	Prénom	Bureau	Domicile	Portable	Fonctions
VITU	Paulette				RESPONSABLE ATSEM
HECQUET	Brigitte				RESPONSABLE ATSEM
CANAVEIRA	Anne-Joelle				ATSEM
GINESTET	Michelle				ATSEM
GOURDIN	Albane				ATSEM
LAROCHE	Marielle				ATSEM
LAURENT	Danièle				ATSEM
LEIZA	Camille				ATSEM
MALDONALDO	Dolores				ATSEM
DELAVILLE	Sandrine				ATSEM

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I.05A</b>
	Annuaire de crise - Fiche I.05a	<b>PAGE 4/4</b>

### PERSONNEL SERVICE ANIMATION

NOM	Prénom	Bureau	Domicile	Portable	Fonctions
GAVEGLIO	David				Animateur
LAFAYE	Vanessa				Coordonnatrice T.A.P.
REDONNET	Isabelle				Directrice ALSH 3-5 ans
BRANGE	Martine				Directrice ALSH 6-12 ans
CAMBAZARD	Aline				Animatrice
CHARRIER	Olivier				Animateur
UGILLE	Emilie				Animatrice

### PERSONNEL POINT JEUNES

NOM	Prénom	Bureau	Domicile	Portable	Fonctions
GARCIA	Eloïse				Resp Point Jeunes
GABARD-FAUVILLE	Yannick				Animateur

### CORRESPONDANTS « MAIRIES »

Organisme	Maire	Permanence	Mairie
Permanence Arveyres			
Permanence Cadarsac			
Permanence St Germain du Puch			
Permanence Vayres			
Permanence St Loubès			
Permanence St Sulpice et Cameyrac			

### CORRESPONDANT « TEMPÊTE » (E.R.D.F.)

NOM	Prénom	Bureau	Portable	Fonctions
BEAU	Brigitte			Secrétariat des collectivités
TROTTIN	Christophe			Interlocuteur privilégié

### CORRESPONDANTS « URGENCE »

Organisme	Téléphone 1	Téléphone 2	Remarques
France TELECOM			
ERDF			Code INSEE 33207
GRDF			
EDF			
Lyonnaise des Eaux			
D.D.T.M.			Correspondants inondation
Eclairage publique - AXIMUM			Panne de secteur

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I. 05B</b>
	<b>Annuaire de crise - Lieux Publics - Fiche I.05b</b>	<b>PAGE 1/2</b>

### ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone		Observations
		Professionnel	Domicile	
Église	Père VAREILLE			Fermée au public
La Poste	M. Lionel PALMI			
CDC Sud Libournais	M. BEAUPERTUIS			
Assistance sociale				CMS - Libourne

### ANNUAIRE LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone		
		Professionnel	Domicile	Portable
Salle polyvalente	Mme ROUX			
Stade football	M. BALESPOUEY			
Stade de rugby	M. REY			

### ASSOCIATIONS

Nom	Président	Domicile	Portable
1 2 3 Partaj's Izon	Mme MALVILLE		
AIKIDO	M. TOURON		
AMIS DU PATRIMOINE IZONNAIS ( A.P.I )	Mme BAYLE		
ART POUR SOIE	Mme LAFUMAS		
ASA DES GLAUGELAS	M. DURAND		
ASA DES PRADES	M. PLANTEY		
AUX QUATRE COINS DU TEMPS (3éme age)	Mme BERNARD		
B. IZON-BASKET IZON	Mme COGHE		
BUDO CLUB IZONNAIS (Karaté)	M. HERNANDEZ		
CLUB DE MODELISME IZONNAIS	M. CHATAIN		
CLUB DE MUSCULATION	Mme LEMERLE		
CLUB DES ENTREPRISES	M. FEYDIEU		
DYNAM'IZON (Festivités)	Mme GERBEAU		
GYM VOLONTAIRE	Mme RANCE		
HAND BALL	M. DURET		
IZON K'DANSE	Mme DURET		
LE BOUCHON IZONNAIS (Pêche)	M. SAVARY		
LE FUSIL SAINT HUBERT	M. DELBERT		
LES CARTABLES IZONNAIS	Mme ROUMAT		
LES COULEURS DU TEMPS (peinture)	Mme REY		
LES ENFANTS D'ABORD	M. AGCA		
L'HORIZON DES ARTS	Mme NOUI		
MOSAÏQUE ET CREATIONS	Mme DOMAINE		
OXYGENE 2000 (randonnée)	M. MOINE		
PETANQUE IZONNAISE	M. HAYET		
TENNIS CLUB DE LOISIRS D'IZON	Mme DELAVEAU		
ANCIENS COMBATTANTS	M. MERCIER		
IZON VAYRES FC	M. BALESPOUEY		
US IZON RUGBY	M. NOWAK		
YOGA	Mme CAILLEY		

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I. 05B</b>
	Annuaire de crise - Lieux Publics - Fiche I.05b	<b>PAGE 2/2</b>

### ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Etablissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
<b>GARDERIES – CENTRES DE LOISIRS – ACTIVITES PERISCOLAIRES</b>					
ALSH 3/5 ans	31 rue des écoles		80	Mme REDONNET	
ALSH 6/12 ans	51 rue des écoles		48	Mme BRANGER	
T.A.P.				Mme LAFAYE	
<b>CRECHE CDC SL</b>					
Age tendre	209 avenue du Gal DE GAULLE		30	Mme BRAIT	
<b>ECOLE MATERNELLE</b>					
Alban BOUCHE	23 rue des écoles		180	Mme REYNIER	
<b>ECOLE PRIMAIRE</b>					
Clarisse DE FLORIAN	5 bis rue des écoles		480	M. PISTRE	
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>					
	33 rue des écoles		132 petits 114 grands	Mme SAUBESTY	
<b>POINT INFORMATION JEUNESSE (P.I.J.)</b>					
	24 av des anciens combattants		49	Mme GARCIA	

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I. 05c</b>
	<b>Annuaire de crise - Population à Risque - Fiche I.05c</b>	<b>PAGE 1/2</b>

## ANNUAIRE POPULATIONS « A RISQUES »

❖ Personnes isolées

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
CRUZE – DE TOURNEMIRE	146 route des palus ST LOUBES		Lieu dit la Matte
DUBE	154 route des palus ST LOUBES		Locataire de Mme DE TOURNEMIRE, atelier
LAMOTHE	154 route des palus ST LOUBES		Locataire de Mme DE TOURNEMIRE, 1 <sup>er</sup>
LAMOTHE	303 avenue de Cavernes		Locataire de Mme DE TOURNEMIRE
ESPINASSE Jean	1 impasse de la grande palue		Lieu dit la Grande Palue
DURAND Bernard	221 rue du port		Lieu dit Bense
FROUIN – FOUQUERNIE HIRIART	167 rue du port Lieu dit le Tilleul		Loué par M. SALANOUBAT 06.07.60.84.67
SAINTOUT Damien	131 rue du port		Lieu dit les Marronniers
PLANTEY - CHASSAING	93 rue du port		Lieu dit Broquis
SOGIL – JP PLANTEY	41 rue du port		Lieu dit Le Frayche Hangars de stockage
SISYPHE – JP PLANTEY	39 rue du port		Lieu dit Le Frayche
PLANTEY Christophe	37 rue du port		Lieu dit Le Frayche
HONORE Elodie	45 rue du port		Locataire de Christophe PLANTEY
BRETON	22 rue de l'embarcadère		Maison vide
REGIERO	26 rue de l'embarcadère		Abris de jardin
BARBIER Jean			Château de L'hermitage
RIBEREAU -BODET Yvonne M. ANTOINE	310 rue des Gabauds		Lieu dit Malartic
FEYDIEU Bernard	307 rue des Gabauds		Lieu dit Malartic
VIENNET Jean-Pierre	245 rue des gabauds		Lieu dit Malartic
LALANNE Jean	221 rue des gabauds		Lieu dit Malartic
BOCQUILLON Christophe			Château Grand Pré Gardien M. PLACÉ
SCI Le Grand Bordieu Jean Jacques ROUX	1 rue des Prés Hauts Lieu dit Le Grand Bordieux		Jean-Paul NORMANDIN (père) : 06.15.44.47.31 Hervé NORMANDIN (fils) 06.32.36.10.33
LEONARD - CAZENAVE	79 avenue des Prades		Lieu dit Le Petit Bordieux
FAUGERAS Jean-Michel	73 avenue des Prades		Lieu dit Les 3 Bordieux Gîte rural
BLAUDIER Cyril	71 avenue des Prades		Maison derrière Les 3 Bordieux
NAU Stéphane	57 avenue des Prades		Lieu dit Le Libraire
VILLAIN Christian	49 avenue des Prades		Lieu dit La Conque Pension chats / chiens

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I. 05c</b>
	<b>Annuaire de crise - Population à Risque - Fiche I.05c</b>	<b>PAGE 2/2</b>

❖ Personnes isolées (suite)

Nom	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
JURADO	47 avenue des Prades		Lieu dit Le Bordieux
VERCOUTER Alain	35 avenue des Prades		Lieu dit Jabastas
BOIREAU - JANOUeix			Lieu dit L'Amourette

❖ Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, personnes à mobilité réduite)

Nom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Personnes sans moyen de locomotion

Nom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Personnes sous surveillance médicale ou bénéficiaire de soins réguliers

Nom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Lieux sensibles ou isolés

Nom	Adresse	Téléphone	Observations
Maison de retraite Les jardins de Jeanne	139 avenue de Portes		Directeur M. MONGIS

❖ Professionnels susceptibles d'avoir besoin d'aide

Nom	Adresse	Téléphone	Observations

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I. 05D</b>
	<b>Annuaire de crise - Personnes Ressources - Fiche I.05d</b>	<b>PAGE 1/2</b>

### ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE SANTE :

Entité	Adresse	Tél. bureau	Commentaire
Cabinet médical	31 avenue de Cavernes	05.57.74.86.45	
S.I.S.T. du Libournais	8 avenue du Gal DE GAULLE	05.57.50.15.22	
Cabinet d'infirmiers	8 avenue du Gal DE GAULLE	05.57.74.79.52	
Cabinet d'infirmiers	65 avenue du Gal DE GAULLE	05.56.30.88.19	
Pharmacie du Bourg	266 avenue du Gal DE GAULLE	05.57.74.80.81	
Pharmacie principale	2 avenue du Gal DE GAULLE	05.57.74.86.65	
Vétérinaire	9 place Maucaillou	05.56.30.87.91	33450 St Sulpice et Cameyrac
Vétérinaire	8 avenue de la république	05.56.68.61.51	33450 St Loubès

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE I. 05D</b>
	<b>Annuaire de crise - Personnes Ressources - Fiche I.05d</b>	<b>PAGE 2/2</b>

## ANNUAIRE ECONOMIE RESSOURCES :

Raison sociale	Adresse	Travail	Identité de l'exploitant	Téléphone
<b>RAVITAILLEMENT / RESTAURANT</b>				
LEADER PRICE	89 avenue du Gal DE GAULLE		M. CLOUET	
HYPER CASINO	7 avenue de Cavernes		M. BACHAUMARD	
LEADER PRICE	25 avenue de Cavernes		Mme SZABLEWSKI	
Boulangerie PINOTEAU	278 avenue du Gal DE GAULLE		M. PINOTEAU	
ANDIAMO	20 avenue du Gal DE GAULLE			
L'ORMEAU	130 avenue du Gal DE GAULLE		M. THERMES	
	91 avenue Léo DROUYN		M. BOUTIGUE	
Chez VIENVIEN	56 rue de la Landotte			
<b>RECEPTION DES MORTS</b>				
Pompes funèbres LAVERGNE	2 route Loubère 33450 MONTUSSAN			
Pompes funèbres QUINTANA	22 avenue Jules FERRY 33440 AMBARES et LAGRAVE		B. QUINTANA	
Pompes funèbres Roc Eclerc	56 cours des Girondins 33500 LIBOURNE			
<b>ENTREPRENEURS IZONNAIS</b>				
STT (Terrassement)	198 avenue du Gal DE GAULLE		M. QUESNEVILLE	
TTD (Terrassement)	74 route d'Anglumeau		M. NAU	
Terrassement	56 route de la Landotte		M. GARROT	
Serrurerie Duba	10 route de la Landotte			
Viking Construction	38 avenue des Anciens Combattants		M. SIGURDSSON	
Agriculteur	1 rue des fleurs		JP. BOUEY	
Agriculteur	307 rue des Gabauds		B. FEYDIEU	
Agriculteur	41 impasse de Crayssac		F. MARIE	
Agriculteur	1 rue de Ferreyre		M. OTERO	
Agriculteur	78 chemin de Lavergne		L. PREVOT	
Agriculteur	310 rue des Gabauds		Y. RIBEREAU	
Agriculteur	156 av Léo Drouyn		JP ROUSSEAU	
Viticulteur	109 rue de Ferreyre		P. FEYDIEU	
Viticulteur	70 av. des anciens combattants		M. VINQUIER	
Electricien – Alain HUET	116 ruede Graney			
Electricien – E.G.P.B.	53 route de la Landotte		M. BADARD	
Electricien – Bruno FARINOT	187 rue de Graney			
Electricien – Mammam ABDELHAK	419 avenue du Gal DE GAULLE			
Electricien – Castres Equipement	437 avenue du Gal DE GAULLE			
Electricien – CED ELEC	195 rue de Graney			
Plombier – A.C.C.P.	36 lotissement Clos du Maine			
Plombier – SRPC33	Avenue Léo Drouyn			
Plombier - Maugendre	122 avenue Léo Drouyn			
Plombier - Izon L'Plombier	42 impasse Delpit		M. CRUSSON	

# Les moyens recensés

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE II.01</b>
	<b>Moyens matériels - Fiche II.01</b>	<b>PAGE 1/2</b>

### Liste des véhicules détenus par les services communaux

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Alimentation	Spécificités
Tractopelle	169530	GNR	1 godet de curage trapézoïdal 1 godet de curage plat (1,4m) 1 godet de terrassement (0,8m) 1 godet de tranchée (0,4m)
Citroen berlingo	3559 SH 33	Diesel	
Renault benne	CE 358 BN	Diesel	
Fiat scudo	4678 TL 33	Diesel	
Fiat scudo	BL 453 KJ	Diesel	
Fiat scudo	1946 PJ 33	Diesel	
Opel camionette benne	5201 TE 33	Diesel	
Ford fiesta	4322 MR 33	Essence	
Renault kangoo	9519 VR 33	Diesel	
Citroen C3	CE 417 LQ	Diesel	
Triporteur électrique	AW 428 RP	Electrique	
Kubota	820 MY 33	GNR	
Tracteur kubota	5402 SY 33	GNR	
Tracteur kubota	AQ 234 XG	GNR	
Tracteur kubota	151 RT 33	GNR	
Tracteur John DEERE	7314 MT 33	GNR	
Tracteur John DEERE	3528 QF 33	GNR	
Tracteur John DEERE 2320	CW-477-NH	GNR	
Peugeot Partner	6972 VA 33	Diesel	Véhicule Police Municipale Rampe lumineuse Porte voix
VTT (2)			Véhicules Police Municipale

**Les clefs sont disponibles dans les locaux des Services Techniques. Contacter les responsables :**

Nom	Domicile	Bureau	Portable pro	Portable perso
Jean-Dominique GIRAUD				
Samuel LE DENMAT				
Portable ST 2				

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE II.01</b>
	<b>Moyens matériels - Fiche II.01</b>	<b>PAGE 2/2</b>

### Matériels détenus par les services communaux

<u>Nature du matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Localisation</u>
Triflash	2	Services Techniques
Panneau de déviation	8	Services Techniques
Panneau zone de travaux	1	Services Techniques
Panneau route barrée	5	Services Techniques
Panneau danger	8	Services Techniques
Cônes de délimitation	10	Services Techniques
Barrières	40	Services Techniques
Ruban de délimitation		Services Techniques
Groupe électrogène 3 kw	1	Services Techniques

Ces éléments sont stockés aux Services Techniques.

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE II. 02</b>
	<b>Accueil, transport, alimentation -- Fiche II.02</b>	<b>PAGE 1/1</b>

## Lieux d'hébergement

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration, chauffage, alimentation électrique...)
Salle polyvalente (*) Salle omnisports	45 rue des Ecoles	300 places, sanitaires, douches
Salles des fêtes	255 avenue du Gal DE GAULLE	200 places, sanitaires, douches, cuisine
Maison des Arts et de la Culture	265 avenue du Gal de GAULLE	30 places, sanitaires
Ecole de Musique	187 avenue du Gal DE GAULLE	30 places, sanitaires
Point Information Jeunesse (P.I.J.)	24 avenue des Anciens Combattants	50 places, sanitaires
Restaurant scolaire	33 rue des Ecoles	150 couverts
Chapiteau 60 m <sup>2</sup>	18 route d'Anglumeau « Paparella »	40 places
Chapiteau 72 m <sup>2</sup>	18 route d'Anglumeau « Paparella »	50 places

**(\*) lieu d'accueil prioritaire signalé auprès de la Préfecture et d'ERDF)**

**L'ensemble des clefs est disponible aux Services Techniques et en Mairie.**

## Moyens de transport collectif

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)
Taxi Jean Marie	360 avenue du Gal DE GAULLE - IZON	entreprise - 06.22.32.01.52
TRANSCOM voyages	33750 BEYCHAC et CAILLAU	entreprise - 05.56.72.44.20

## Alimentation (eau, nourriture...)

NATURE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)
Leader Price	25 avenue de Cavernes	entreprise - 05.57.84.68.45
Casino	7 avenue de Cavernes	entreprise - 05.57.74.70.29
Leader Price	89 avenue du Gal DE GAULLE	entreprise - 05.57.24.58.60

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE II.03A</b>
	<b>Liste des personnes ressources : Réserve Communale de Sécurité Civile - Fiche II.03a</b>	<b>PAGE 1/2</b>

La commune d'IZON ne dispose pas à ce jour d'un Réserve Communale de Sécurité Civile.

### Liste des personnes détenant des permis spécifiques

NOM PRENOM	TYPE PERMIS
CLERC Rémi	Permis C
HERIO Jean-Paul	Permis C, D
MICHAU Patrice	Permis BE
NAFFRICHOUX Nicolas	Permis BE
ORTEGA José	Permis C
SAVARY Michel	Permis C

Olivier JONQUIERE a une autorisation du maire pour la conduite des engins spécifiques.

### Liste des personnes détenant des CACES

Nom Prénom	Nacelle 1B	Engin de chantier cat 8	Engin de chargement cat 4	Petit engins cat 1
SAVARY Michel	X	X	X	
ORTEGA José	X	X	X	
GAURIVAUD Philippe	X			
CLERC Rémi	X		X	X
MICHAU Patrice	X			X
NAFFRICHOUX Nicolas				X
SCHMIDLE Nicolas				X

### Liste des personnes avec habilitation électrique

NOM PRENOM	TYPE d'HABILITATION
HERIO Jean-Paul	BOV
LANEEL Rémi	B2V essais BR BC
LE DENMAT Samuel	BC
GAURIVAUD Philippe	BC
CLERC Rémi	BOV

non électricien BS BE manœuvre pour MICHAU Patrice et PEREZ JérémY

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE II.03A</b>
	<b>Liste des personnes ressources : Réserve Communale de Sécurité Civile - Fiche II.03a</b>	<b>PAGE 2/2</b>

### Liste des personnes Sauveteurs Secouriste du Travail (SST)

<b>NOM PRENOM</b>	<b>Portable</b>
CHIRAMBERRO Agnès	
CLERC Rémi	
HECQUET Brigitte	
MORILLON Nathalie	
NAFFRICHOUX Nicolas	
REDONNET Isabelle	
SAUBESTY Corinne	

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE II.03B</b>
	<b>Liste des personnes ressources : Associations agréées de sécurité civile - Fiche II.03b</b>	<b>PAGE 1/1</b>

Nom	Adresse	Téléphone
Délégation Départementale de l'Urgence et du Secourisme Croix Rouge Française	75 avenue de l'épinette 33500 Libourne	
Association Départementale de Protection Civile	30 rue des gautiers 33500 LES BILLAUX	
Secours catholique	8 rue de Toussaint 33500 LIBOURNE	
Union National des Associations des Secouristes et Sauveteurs de la Poste et de France Télécom (UNASS)	30 rue Virginia BP 22 33019 BORDEAUX CEDEX	
Association départementale de radio transmetteurs au service de la sécurité civile (ADRASEC)	31 rue Merle 33600 PESSAC	

**Ces associations peuvent fournir du matériel d'hébergement :lits, couvertures...**

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE II.03c</b>
	<b>Liste des personnes ressources : entreprises et artisans - Fiche II.03c</b>	<b>PAGE 1/1</b>

Voir fiche I.05d

Nom	Adresse	Téléphone	Compétences
<b>ENTREPRENEURS IZONNAIS</b>			
Club des entreprises Patrick FEYDIEU			
Club des entreprises Alain CAMICAS			
Club des entreprises Jean-Pierre HOURTIGUET			
Club des entreprises Dominique TOURON			
Club des entreprises Corinne CUESTA			
STT	198 avenue du Gal De Gaulle		Terrassement
TTD	74 route d'Anglumeau		Terrassement
GARROT	56 route de la Landotte		Terrassement
Viking Construction	38 avenue des Anciens Combattants		Terrassement
Serrurerie Duba	10 route de la Landotte		
Agriculteur – F. MARIE	41 impasse de Crayssac		Tracteur
Agriculteur – B. FEYDIEU	307 rue des Gabauds		Tracteur
Agriculteur – M. OTERO	1 rue de Ferreyre		Tracteur
Viticulteur – P. FEYDIEU	82 avenue Léo Drouyn		Tracteur
Viticulteur – G. VINQUIER	70 av. des Anciens Combattants		Tracteur
<b>ENTREPRENEURS DES ENVIRONS</b>			
MOREAU	10 ZA Grand Chemin 33370 YVRAC		Levage, manutention
GAMM Vert	Route de Libourne - St Sulpice et Cameyrac		Matériel thermique
LEFEBVRE Paysages	Sortie 7 – N89 – VAYRES		Matériel thermique
<b>RECEPTION DES MORTS</b>			
Pompes funèbres QUINTANA	22 avenue Jules Ferry 33440 AMBARES et LAGRAVE		
Pompes funèbres Roc Eclerc	56 cours des Girondins 33500 LIBOURNE		
Pompes funèbres LAVERGNE	2 route Loubère 33450 MONTUSSAN		

**Entreprises susceptibles de fournir du matériel de travaux public (tracto-pelle, tronçonneuse,...)**

# Présentation générale de la commune

	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.01</b>
	<b>Présentation – Contexte général – Caractéristique de la commune - Fiche III.01</b>	<b>PAGE 1/2</b>

*Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en oeuvre en cas de réalisation du risque.*

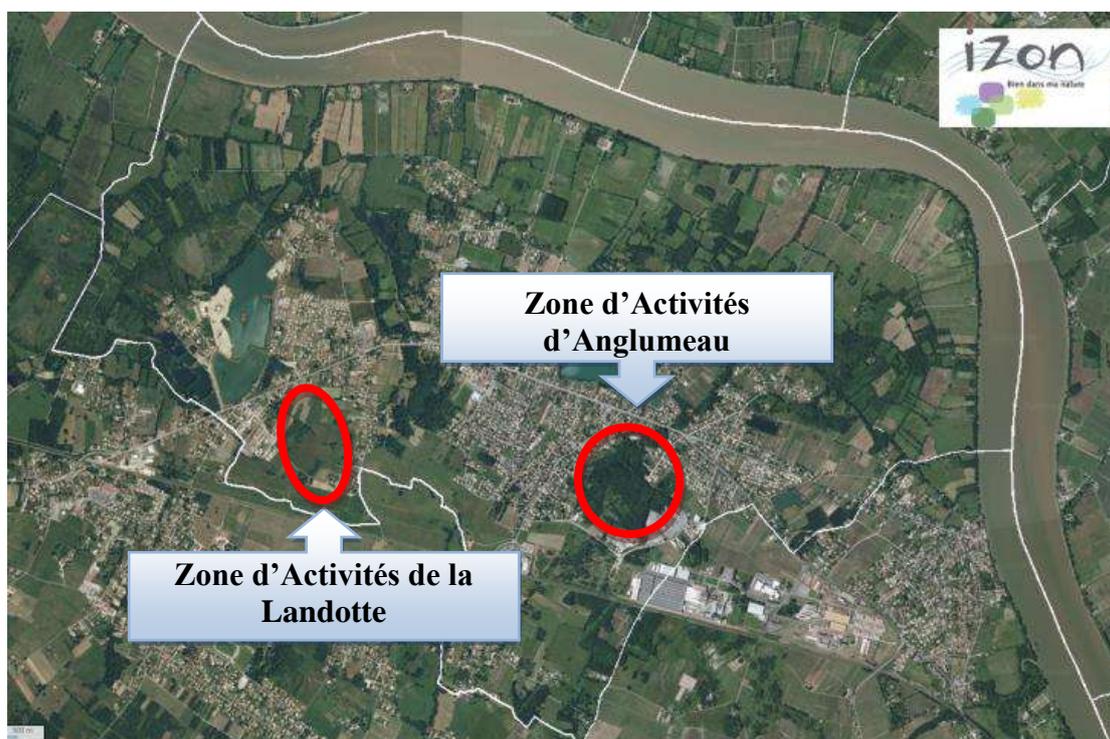
*Le Maire fait connaître au public l'existence du DICRIM par un avis affiché à la mairie pendant au moins deux mois (articles R.125-11 à R.125-14 du Code de l'Environnement).*

Une version globale est en vigueur.

### **Présentation de la commune**

La Commune s'étend sur 1559 hectares. La population légale au 1er janvier 2014 est de 5448 habitants. Territoire de transition entre le Libournais et le Bordelais, la commune d'Izon est marquée par le tracé de la Dordogne qui borde le territoire au nord et qui joue un rôle de frontière avec le fronsadais. La commune d'IZON a pris possession de la plaine alluviale de la Dordogne. Le type "plaine alluviale" est sans relief. Toutefois, de faibles variations topographiques sont perçues localement. Les altitudes varient de 2 m au nord à 20 m NGF au sud. Aussi, les faibles variations altimétriques conditionnent le caractère inondable des terrains. La commune d'IZON connaît, en plus des crues de la Dordogne, d'autres phénomènes d'inondation dus à la présence de plusieurs ruisseaux. Les terres hautes sont drainées par deux ruisseaux : les Prades et son affluent le Vergne à l'est et, le Canterane à l'ouest. Ces deux ruisseaux principaux coulent du sud au nord vers le fleuve La Dordogne. L'exploitation de la grave a produit des plans d'eau au nord de la RD 242 disséminés d'est en ouest

- Localisation, habitants, activités, géographie...



	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.01</b>
	<b>Présentation – Contexte général – Caractéristique de la commune - Fiche III.01</b>	<b>PAGE 2/2</b>

- principaux évènements historiques survenus dans la commune et arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le J.O. du
<b>Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues</b>	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
<b>Inondations et coulées de boue</b>	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
<b>Tempête</b>	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
<b>Inondations et coulées de boue</b>	20/06/1993	21/06/1993	26/10/1993	03/12/1993
<b>Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999



INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

FICHE III.02

Présentation – Contexte général – Identification des risques - Fiche III.02

PAGE 1/5

***Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde mis à jour en Juillet 2005***

COMMUNES	INONDATION	FEUX DE FORÊT	ÉROSION	EFFONDREMENT	PHÉNOMÈNES LITTOREAUX	RETRAIT-CONFLUENT	INDUSTRIEL	NUCLÉAIRE	RUPTURE DE BARRAGE	OMBRE DE RISQUES
FRONSAC										4
FRONTENAC										1
GABARNAC										0
GAILLAN-EN-MÉDOC										2
GAIAC										1
GALGON										3
GANS										0
GARDEGAN-ET-TOURTIRAC										2
GAURIAC										3
GAURIAGUET										0
GÉNÉRAC										1
GÉNISSAC										4
GENSAC										2
GIRONDE-SUR-DROPT										3
GISCOS										2
GORNAC										1
GOUALADE										1
GOURS										2
GRADIGNAN										2
GRAYAN-ET-L'HÔPITAL										4
GRÉZILLAC										3
GRIGNOLS										2
GUILLAC										1
GUILLOS										1
GUÏTRES										2
GUJAN-MESTRAS										1
HAILLAN (LE)										2
HAUX										2
HOSTENS										1
HOURTIN										2
HURE										2
ILLATS										1
ISLE-SAINT-GEORGES										1
IZON										2
JANCIENAC-ET-LOIRAC										1
JUGAZAN										3
JUILLAC										3
LABARDE										1
LABESCAU										2
LABRÈDE										2
LACANAU										2
LADAUX										0
LADOS										1
LAGORCE										4
LALANDE-DE-POMEROL										1
LAMARQUE										1
LAMOTHE-LANDERRON										2
LANDE-DE-FRONSAC (LA)										0
LANDERROUAT										0
LANDERROUET-SUR-SÉGUR										1
LANDIRAS										2
LANGOIRAN										4
LANGON										2
LANSAC										0
LANTON										1
LAPOUYADE										2
LAROQUE										1

	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.02</b>
	<b>Présentation – Contexte général – Identification des risques - Fiche III.02</b>	<b>PAGE 2/5</b>

## Inondations\*

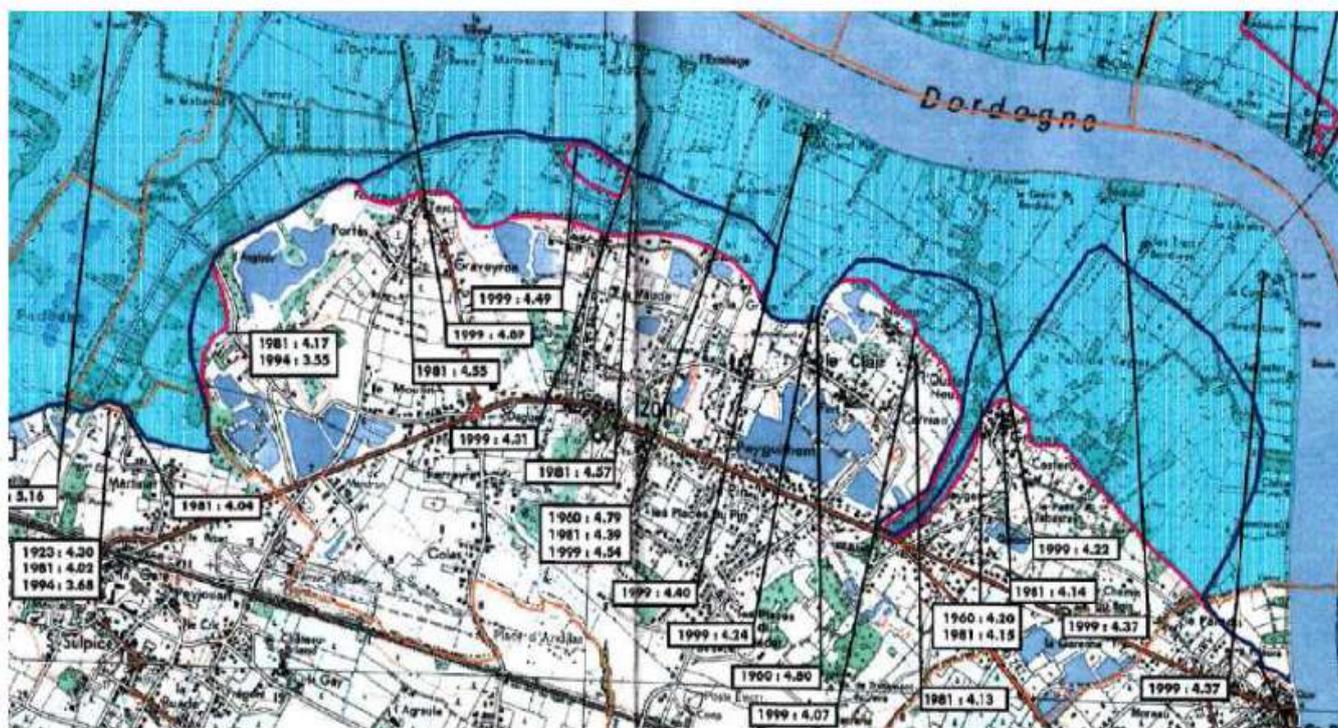
(mise en place de repères de crues, articles R.563-11 à R.563-15 du code de l'environnement)

### Rappel des sites de vigilance :

Vigilance Météo : <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Vigilance Crues : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>

### Cotes des crues officielles



En Avril 2011 a été posé le 1<sup>er</sup> repère de crue chez Michel LEONARD, 66 rue du Port à Izon, en présence d'Anne-Marie ROUX, Maire, accompagnée de Dominique GIRAUD, Maire Adjoint délégué aux réseaux, à la voirie et à la protection civile, et de Christian ROBIN, Maire Adjoint délégué à l'environnement et au développement urbain.

Ce repère nous indique qu'en 1999, l'eau était montée à 4,49 m NGF.

La pose de repère de crue permet de **rappeler les hauteurs atteintes par les crues sur la commune et de garder la mémoire des inondations.**

Matérialiser ces hauteurs permet de **sensibiliser, entretenir et faire émerger une culture du risque** auprès de la population.



	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.02</b>
	<b>Présentation – Contexte général – Identification des risques - Fiche III.02</b>	<b>PAGE 3/5</b>

## Incendies de Forêt

(dispositions relatives à l'obligation de débroussaillage et aux usages du feu en forêt, en application du règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies approuvé par arrêté préfectoral du 11 juillet 2005)

### Le débroussaillage

non seulement  
c'est un devoir  
mais c'est aussi  
une obligation



**En tant que propriétaire d'un terrain bâti situé en Aquitaine, vous devez être concerné par le débroussaillage.**

*Peut-être l'ignorez vous ?*

Savez-vous que l'Aquitaine, boisée sur 1,8 million d'hectares, est classée **à haut risque feu de forêt** depuis 1992 par la Commission Européenne ?

On sait aujourd'hui que de nombreux départs de feu pourraient être évités par **simple respect des mesures de prévention.**

L'une de ces mesures OBLIGATOIRES est le débroussaillage dont les dispositions sont définies par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 et les règlements départementaux de protection de la forêt.

### Qu'est-ce que le débroussaillage ?

→ Une obligation légale

#### Définition :

Le débroussaillage consiste à diminuer l'intensité et à limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, d'une part, en garantissant une **rupture de la continuité du couvert végétal** et, d'autre part, en procédant à l'**élagage** des sujets maintenus ainsi qu'à l'**élimination des rémanents** de coupes. (Art. L 321-5-3 du Code forestier).

Il s'agit donc de couper les plantes herbacées, les arbustes, élaguer les branches basses et éliminer les végétaux ainsi coupés (déchetterie, ...).

### Pourquoi débroussailler ?

→ Pour se protéger

Le débroussaillage autour des bâtiments a pour objectifs de limiter la propagation du feu, de diminuer son intensité et de faciliter la lutte :

- en créant une zone moins conductrice entre la forêt et les habitations,
- en favorisant la discontinuité du feuillage entre les arbres, et entre le sous-bois et le branchage des arbres,
- en facilitant la circulation des véhicules de sapeurs-pompiers entre les habitations et la forêt.

	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.02</b>
	<b>Présentation – Contexte général – Identification des risques - Fiche III.02</b>	<b>PAGE 4/5</b>

## Qui doit débroussailler ?

→ Celui qui occupe les lieux

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués **par le PROPRIETAIRE** des constructions, terrains et installations ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier.

(Art. L 322-3 du Code forestier).

Si besoin, le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins **après avoir informé leurs propriétaires**. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer.

(Art. L 322-3-1 du Code forestier).

Le non respect de cette obligation par le propriétaire peut :

- donner lieu à une amende de 30 € par m<sup>2</sup>.
- engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5000 € en cas de sinistre (Art. 10 de la Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004).

→ Sur un périmètre précis

L'obligation de débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à **moins de 200 m** de terrains en nature de bois, forêts, landes, plantations ou reboisements.

(Art. L 321-1, L 321-6, L 322-3 du Code forestier).



## Comment débroussailler ?

→ Débroussailler consiste à réduire la densité de végétation au sol et aérienne



**Réduire** les herbes hautes, buissons, arbustes (sous bois), en densité trop importante.

**Séparer** les cimes.

**Elaguer** certains arbres.

→ Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise.

Suivant les cas, le débroussaillage nécessite :

- une débroussailluse pour couper les herbes hautes, les buissons, les arbustes,
- une scie ou une simple hache pour les petites branches,
- une tronçonneuse.

→ Attention ! Vous devez **ramasser** les végétaux coupés !

Vous pouvez les évacuer en décharge autorisée.

**NB** : en région Aquitaine, la pratique d'une sylviculture professionnelle avec une intervention régulière suffit à réduire la continuité du combustible.

**Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune.**

Vous pouvez retrouver ces informations dans votre mairie, ou sur le site de la Préfecture de votre département :

[www.dordogne.pref.gouv.fr](http://www.dordogne.pref.gouv.fr)

[www.gironde.pref.gouv.fr](http://www.gironde.pref.gouv.fr)

[www.landes.pref.gouv.fr](http://www.landes.pref.gouv.fr)

[www.loi-et-garonne.pref.gouv.fr](http://www.loi-et-garonne.pref.gouv.fr)

ou sur le site de la DFCI :

[www.dfci-aquitaine.fr](http://www.dfci-aquitaine.fr)

[www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr)



Document réalisé par :

Le choix de la forêt protégée.

	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.02</b>
	<b>Présentation – Contexte général – Identification des risques - Fiche III.02</b>	<b>PAGE 5/5</b>

## Où débroussailler ?

### Principe :

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : **le propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir.**

Il est obligatoire dans un **rayon de 50 m** minimum autour des constructions. Cette obligation peut être portée à **100 m** par décision motivée du maire ou prescription dans un Plan de Prévention des Risques contre les Incendies de Forêt (PPRIF).

Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune.

→ Exemple : obligation de débroussaillage autour des constructions

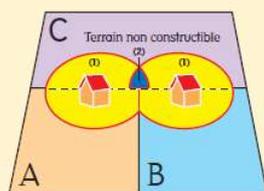


- 50 m ou 100 m aux abords des constructions
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès à l'habitation

### Cas particuliers :

Plusieurs cas de figures viennent compléter l'obligation :

#### 1) Cas des obligations de débroussaillage sur les fonds voisins :



- ① - A et B assument les travaux de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de leurs constructions.
- ② - A et B partagent à parts égales la charge des travaux de débroussaillage sur le terrain voisin C.\*

A et B préviennent C qui ne peut s'opposer aux travaux (Art. L 322-3-1 du Code forestier).

\*Vous pouvez coordonner les travaux avec vos voisins afin d'en réduire les coûts.

**Attention ! le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété (le feu ne s'arrête pas à votre parcelle).**

#### 2) Cas des zones urbaines :

Art. L 322-3 du Code forestier.

- zone urbaine délimitée par un PLU\*\* ou POS\*\*
- ZAC\*\*
- lotissements
- opérations réalisées par les associations foncières urbaines

l'obligation de débroussaillage porte sur la **TOTALITE des parcelles. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit.**

Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune.

#### Textes réglementaires en vigueur :

- Code forestier

- Arrêtés préfectoraux relatifs à la protection de la forêt contre l'incendie dans les départements de la Dordogne de 06/2001, de la Gironde de 07/2005, des Landes de 07/2004, du Lot et Garonne de 12/2004.

\*\*PLU : Plan Local d'Urbanisme, \*\*POS : Plan d'Occupation des Sols, \*\*ZAC : Zone d'Aménagement Concertée.

## Carrières abandonnées

r.a.s.

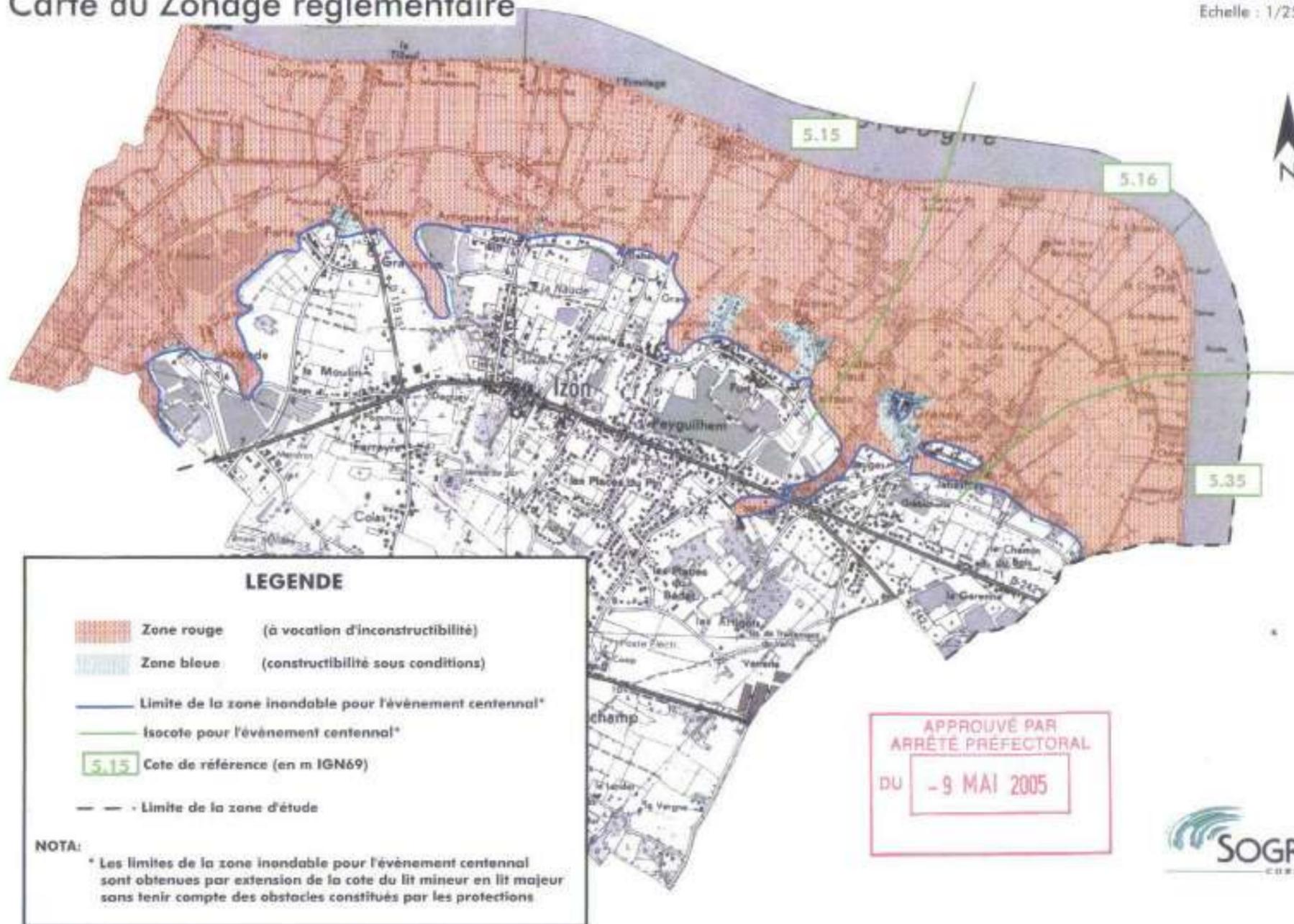
## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Dénomination	Activité	Localisation	
Carrosserie ANGLADE	Atelier de carrosserie-peinture automobile	308 avenue du Général De Gaulle	05 57 74 74 85
CASINO Carburants	Station Services	Hameau Maucaillou	05 57 74 70 29
CASINO Distribution	Installations de réfrigération-compression	Hameau Maucaillou	05 57 74 70 29
ESREF COSKUN	Dépôt de véhicules hors d'usage	Le Grand Pré Berteau	
EURALIS Agro-Vigne	Distribution de produits phytosanitaires et produits d'équipements destinés à la viticulture	230 avenue d'Uchamp	05 57 55 32 50
IPAQ	Tri de Déchets Industriels Banals et Ordures Ménagères pré-triées Activité de recyclage du verre Installation de compression	ZI Anglumeau	05 57 84 78 40
Guy Dauphin Environnement (GDE)	Entreprise de récupération de fer et métaux non ferreux	ZA de la Landotte	05 56 23 78 50
VILLAIN Christian	Chenil	La Conque	05 57 84 90 75



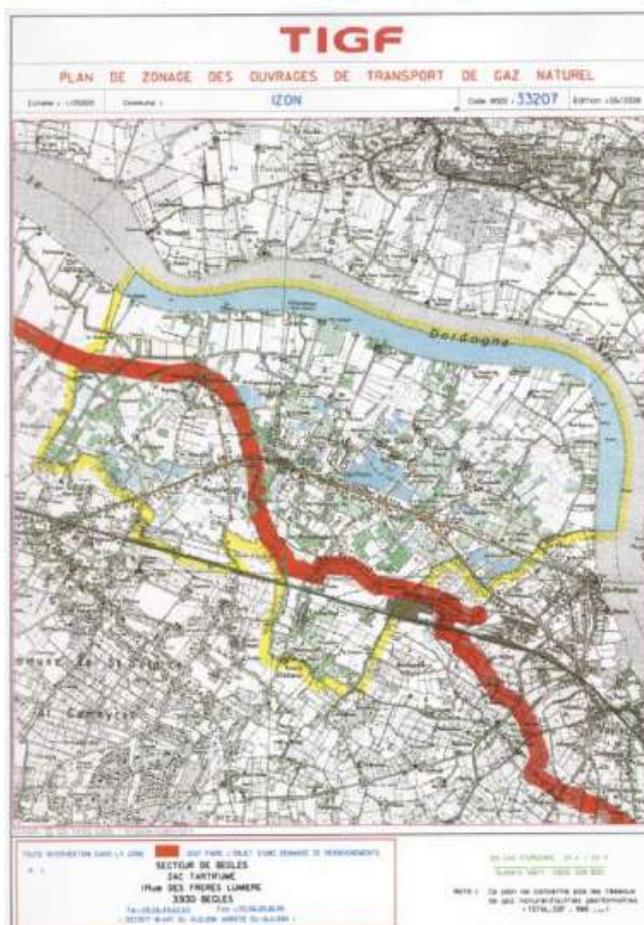
# Commune de Izon Carte du Zonage réglementaire

SCAN 25 (S) IGN 96  
Echelle : 1/25 000



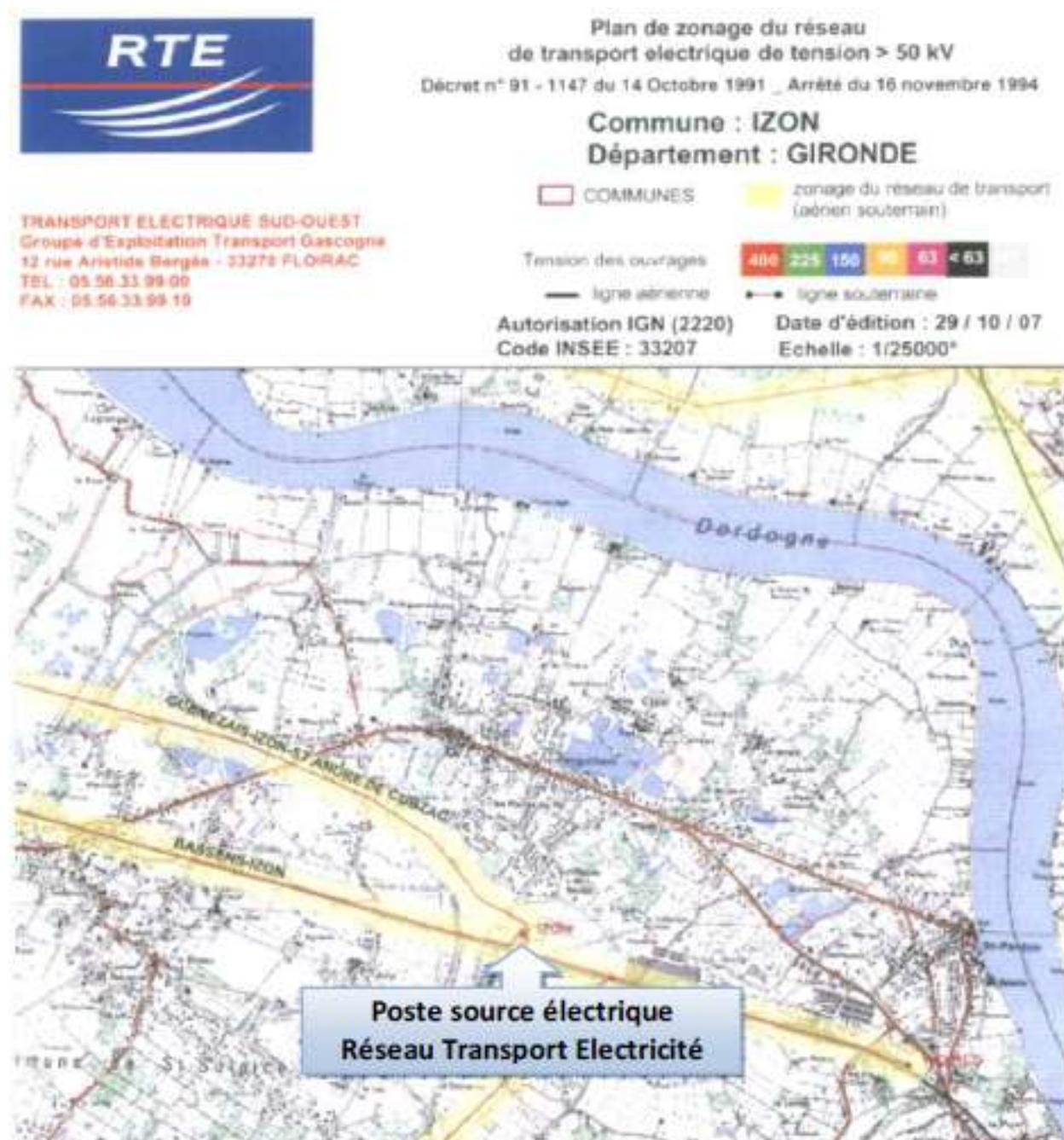
	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.04</b>
	<b>Cartographie – Localisation des réseaux - Fiche III.04</b>	<b>PAGE 1/2</b>

Localisation des différents réseaux : routes, voies ferrées, station épuration, station d'eau potable, autocommutateur téléphonique, transformateurs, réseaux électriques, gaz, postes de sectionnement, ...



	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.04</b>
	<b>Cartographie – Localisation des réseaux - Fiche III.04</b>	<b>PAGE 2/2</b>

Le poste source est situé avenue d'Uchamps à l'entrée d'EURALIS.



	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.05</b>
	<b>Cartographie – Localisation du PC, de la CCM, des lieux de regroupement - Fiche III.05</b>	<b>PAGE 1/1</b>

PC : Poste de Commandement : Mairie  
 CCM : Cellule de Crise Municipale : Mairie  
 Lieu de regroupement identifié ERDF : salle omnisports



	<b>INFORMATIONS RELATIVE A LA POPULATION</b>	<b>FICHE III.06A</b>
	<b>Population permanente - Fiche III.06a</b>	<b>PAGE 1/1</b>

**Nombre d'habitants permanents**

(2014 – 1<sup>er</sup> janvier) 5448

**Lieux d'accueil d'enfants (voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

- Nombre de crèches : 1
- Nombre de garderies : 2
- Nombre d'école maternelle : 1
  - Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) : 9 février 2012
- Nombre d'école primaire : 1
  - PPMS : septembre 2012 en cours de révision
- Centres de loisirs :2
  - 3/5 ans
  - 6/12 ans
- Point Information Jeunes

**Maisons de retraite (voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

- Maison de Jeanne, avenue de Portets
- Les Sénioriales, avenue de Cavernes

	<b>INFORMATIONS RELATIVE A LA POPULATION</b>	<b>FICHE III.06b</b>
	<b>Population permanente – Liste des maisons isolées de la commune - Fiche III.06b</b>	<b>PAGE 1/1</b>

Les maisons isolées à risques se trouvent le long de la Dordogne.

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
CRUZE – DE TOURNEMIRE	146 route des palus ST LOUBES		Lieu dit La Matte
DUBE	154 route des palus ST LOUBES		Locataire de Mme DE TOURNEMIRE, atelier
LAMOTHE	154 route des palus ST LOUBES		Locataire de Mme DE TOURNEMIRE, 1 <sup>er</sup>
LAMOTHE	303 avenue de Cavernes		Locataire de Mme DE TOURNEMIRE
ESPINASSE Jean	1 impasse de la grande palue		Lieu dit la Grande Palue
DURAND Bernard	221 rue du port		Lieu dit Bense
FROUIN – FOUQUERNIE HIRIART	167 rue du port Lieu dit le Tilleul		Loué par M. SALANOUBAT 06.07.60.84.67
SAINTOUT Damien	131 rue du port		Lieu dit les Marronniers
PLANTEY - CHASSAING	93 rue du port		Lieu dit Broquis
SOGIL – JP PLANTEY	41 rue du port		Hangars de stockage
SISYPHE – JP PLANTEY	39 rue du port		Lieu dit Le Frayche
PLANTEY Christophe	37 rue du port		Lieu dit Le Frayche
HONORE Elodie	45 rue du port		Locataire de Christophe PLANTEY
BRETON	22 rue de l'embarcadère		Maison vide
RÉGIERO	26 rue de l'embarcadère		Abris de jardin
BARBIER Jean			Château de L'hermitage
RIBEREAU -BODET Yvonne M. ANTOINE	310 rue des Gabauds		Lieu dit Malartic
FEYDIEU Bernard	307 rue des Gabauds		Lieu dit Malartic
VIENNET Jean-Pierre	245 rue des gabauds		Lieu dit Malartic
LALANNE Jean	221 rue des gabauds		Lieu dit Malartic
BOCQUILLON Christophe			Château Grand Pré Gardien M. PLACÉ
SCI Le Grand Bordieu Jean Jacques ROUX	1 rue des Prés Hauts Lieu dit Le Grand Bordieux		Jean-Paul NORMANDIN (père) : 06.15.44.47.31 Hervé NORMANDIN (fils) 06.32.36.10.33
LEONARD - CAZENAVE	79 avenue des Prades		Lieu dit Le Petit Bordieux
FAUGERAS Jean-Michel	73 avenue des Prades		Lieu dit Les 3 Bordieux Gîte rural
BLAUDIER Cyril	71 avenue des Prades		Maison derrière Les 3 Bordieux
NAU Stéphane	57 avenue des Prades		Lieu dit Le Libraire
VILLAIN Christian	49 avenue des Prades		Lieu dit La Conque Pension chats / chiens
JURADO	47 avenue des Prades		Lieu dit Le Bordieux
VERCOUTER Alain	35 avenue des Prades		Lieu dit Jabastas Patrick RIGOUX (ouvrier) 06.76.92.69.72
BOIREAU - JANOUEIX			Lieu dit L'Amourette

	<b>INFORMATION RELATIVE A LA POPULATION</b>	<b>FICHE III.07</b>
	<b>Population saisonnière et activités ponctuelles - Fiche III.07</b>	<b>PAGE 1/1</b>

### Activités touristiques

(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

-Nombre de gîtes / chambres d'hôtes : 4

-**Gîte de la Hondeyre** (en zone rouge du PPRI) :  
33 chemin de la Hondeyre  
1 chambres d'hôtes soit 2 places

-**Maucaillou -Pierre Blanche** (centre ville) :  
96 avenue du Général DE GAULLE  
2 gîtes soit 6 places (4+2)

-**Gîte du Domaine de Birot** :  
Impasse DELPIT  
1 gîte de 4 places

### Manifestations et événements divers

Type	Lieu	Période	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
Marché hebdomadaire	Place de la Mairie	Jeudi matin Toute l'année	100 personnes	Mairie	
Journées Mondiales Zones Humides	Etang d'Anglade	début février	50 personnes	Mairie	
Fêtes des Fleurs	Parc des Pavillons	Avril	300 personnes	Association Art pour Soie	
Fête de la St Jean	Place de la Mairie	24 juin	350 personnes	Mairie	
Fête locale	Place de la Mairie	3 jours sur le week-end de la Ste Madeleine	1000 personnes	Mairie	
Feu d'artifices	Etang Daniel LABROUSSE	Dimanche soir de la Ste Madeleine	3000 personnes	Mairie	
Cinéma en plein air	Place de la mairie	fin août	200 personnes	CCAS Point Jeunes	

Un agenda est tenu à jour en mairie.

	<b>INFORMATION RELATIVE AUX LIEUX PUBLICS</b>	<b>FICHE III.08</b>
	<b>Etablissements Recevant du Public - Fiche III.08</b>	<b>PAGE 1/1</b>

- Crèche intercommunale
- Ecole maternelle
- Ecole primaire
- ALSH 3 - 5 ans
- ALSH 6 -12 ans
- Point Jeunes
- Salle des fêtes
- Maison des Arts Créatifs
- Ecole de Musique

<b>DESIGNATION</b>	<b>ERP TYPE ET CAT</b>
Ecole primaire pole 1 et 2 / 5 rue des Ecoles 33450 IZON	TYPE R / 4° CATEGORIE
La Bibliothèque PREFABRIQUES / 5 rue des Ecoles 33450 IZON	TYPE R / 5° CATEGORIE
Ecole primaire PREFABRIQUES / 5 rue des Ecoles 33450 IZON	TYPE R / 5° CATEGORIE
Ecole MATERNELLE / 5 rue des Ecoles 33450 IZON	TYPE R / 4° CATEGORIE
RESTAURANT SCOLAIRE / 5 rue des Ecoles 33450 IZON	TYPE R / 3° CATEGORIE
BIBLIOTHEQUE 207 Av. du Général De Gaulle 33450 IZON	5° CATEGORIE
ECOLE DE MUSIQUE 185 Av. du Général De Gaulle 33450 IZON	
EGLISE Av. du Général De Gaulle 33450 IZON	
MAIRIE 207 Av. du Général De Gaulle 33450 IZON	5° CATEGORIE
MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE 265 Av. du Général De Gaulle 33450 IZON	TYPE L / 5° CATEGORIE
PAVILLONS MUSEE LEO DROUYN Av. du Général De Gaulle 33450 IZON	5° CATEGORIE
POINT RENCONTRE JEUNE 24 Av. des Anciens Combattants 33450 IZON	TYPE R / 5° CATEGORIE
PORTES Av. de Portes 33450 IZON	
SALLE CASSIGNARD / rue des écoles 33450 IZON	TYPE LRX / 5° CATEGORIE
SALLE DES FETES / rue du Général De Gaulle 33450 IZON	TYPE L / 4° CATEGORIE
SALLE OMNISPORTS / rue des Ecoles 33450 IZON	TYPE X / 2° CATEGORIE
SALLE OMNISPORTS Equipement sportif	
SERVICE TECHNIQUE 185 Av. du Général De Gaulle 33450 IZON	
STADE DE FOOT LANAUDE Av. des Anciens combattants 33450 IZON	5° CATEGORIE

	<b>INFORMATION GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.09</b>
	<b>Organigramme de la municipalité et autres correspondants - Fiche III.09</b>	<b>PAGE 1/3</b>

### **Les élus**

Anne-Marie ROUX, maire

Christian ROBIN, 1er adjoint, délégué à l'environnement et au développement urbain

Mylène FEYDIEU, adjointe déléguée à la communication et aux relations publiques et à la culture

Jean-Jacques DAVID, adjoint délégué aux fêtes et cérémonie, à la vie associative, aux affaires générales et à la sécurité publique

Sophie CARRERE, adjointe déléguée à la jeunesse et aux loisirs

Frédéric MALVILLE, adjoint délégué à la coordination des politiques éducatives et des affaires scolaires

Marie-Hélène CLEMENT, adjointe déléguée aux affaires sociales

Dominique GIRAUD, adjoint délégué au patrimoine, aux infrastructures et aux réseaux

### **Conseillers Municipaux délégués**

Véronique DUBREUIL, voirie et sécurité des transports

Marie SIGURDSSON, Conseil Local des enfants et relations ATSEM

Frédéric BROUARD, Démocratie participative

Jean-Michel FAUGERAS, Suivi et gestion de l'hydraulique

Nicolas RICCI, Relation et animations des associations

### **Conseillers Municipaux**

Michel DEVAUX, Marie-Claude ARMISEN, Aurélie PINON-VURPILLOT, Lucie MOGA, Dominique VOUAUX, Corinne BOUEY, Pascal VOVIAUX, Geneviève MARQUE, Marc BOISSEAU, Laurent DE LAUNAY, Mouhamadi HAMADA, Eric SIMON, Frédéric POISSON, Joël MASSY, Delphine FLOIRAT-RATTE, Chantal CARO

### **Président de la Communauté De Communes du Sud Libournais**

Jacques LEGRAND (Maire de Vayres)

### **Député**

Florent BOUDIE

### **Conseiller Général**

Isabelle HARDY

### **Sous-Préfet de Libourne**

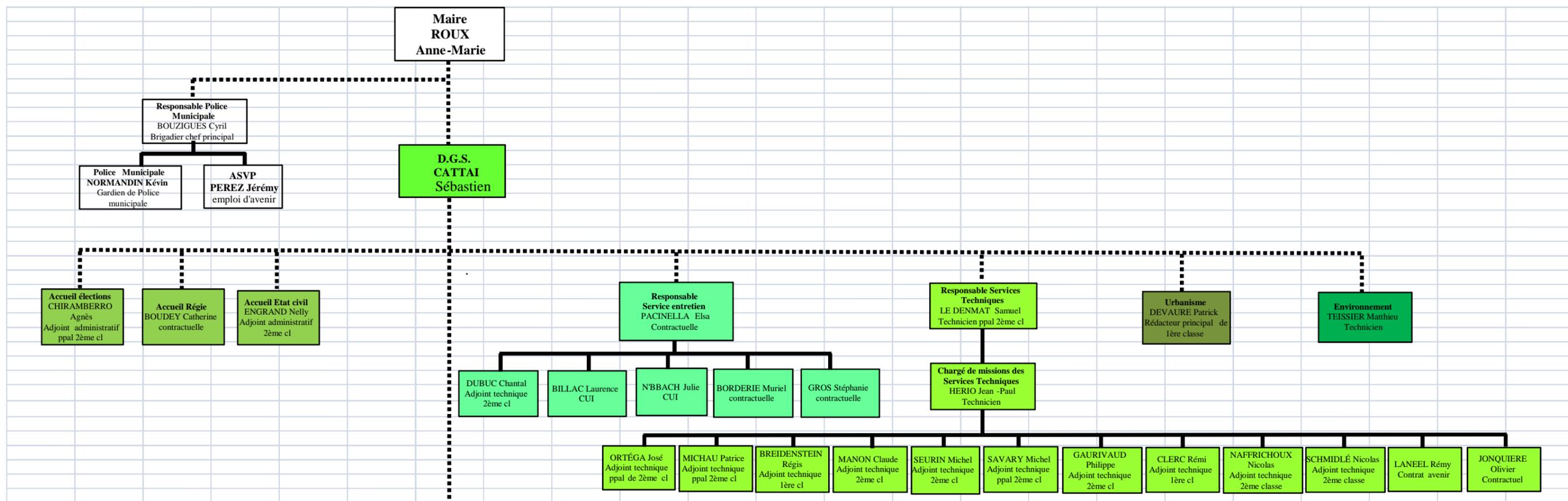
Eric de WISPELAERE

### **Préfet de Gironde**

Michel DELPUECH

	<b>INFORMATION GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE III.09</b>
	<b>Organigramme de la municipalité et autres correspondants - Fiche III.09</b>	<b>PAGE 2/3</b>

## Les Services





# Annexes

	<b>LIEUX PUBLICS ET E.R.P.</b>	<b>ANNEXE 1</b>
	<b>Questionnaire-type « Lieux Publics accueillant des enfants » - Annexe 1</b>	<b>PAGE 1/1</b>

<b>DATE :</b>	<b>HEURE :</b>
1) Identification du lieu public :	
2) Prénom et nom de la personne contactée :	
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :	
<b>Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.</b>	
<b>identité de la personne désignée :</b>	
4) Combien de personnes sont présentes?	
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?	
6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?	
7) Combien y a-t-il d'enfants ?	

- **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**
- **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)**
- **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur**

	<b>LIEUX PUBLICS ET E.R.P.</b>	<b>ANNEXE 2</b>
	<b>Questionnaire-type « Lieux Publics Institutionnels – Annexe 2</b>	<b>PAGE 1/1</b>

<b>DATE :</b>	<b>HEURE :</b>
1) Identification du lieu public :	
2) Prénom et nom de la personne contactée :	
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :	
<b>Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.</b>	
<b>identité de la personne désignée :</b>	
4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?	
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?	
6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?	
7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge	

➤ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.**

	<b>LIEUX PUBLICS ET E.R.P.</b>	<b>ANNEXE 3</b>
	<b>Questionnaire-type « Lieux Publics de Loisirs – Annexe 3</b>	<b>PAGE 1/1</b>

**DATE :**

**HEURE :**

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**

**identité de la personne désignée :**

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

➤ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.**

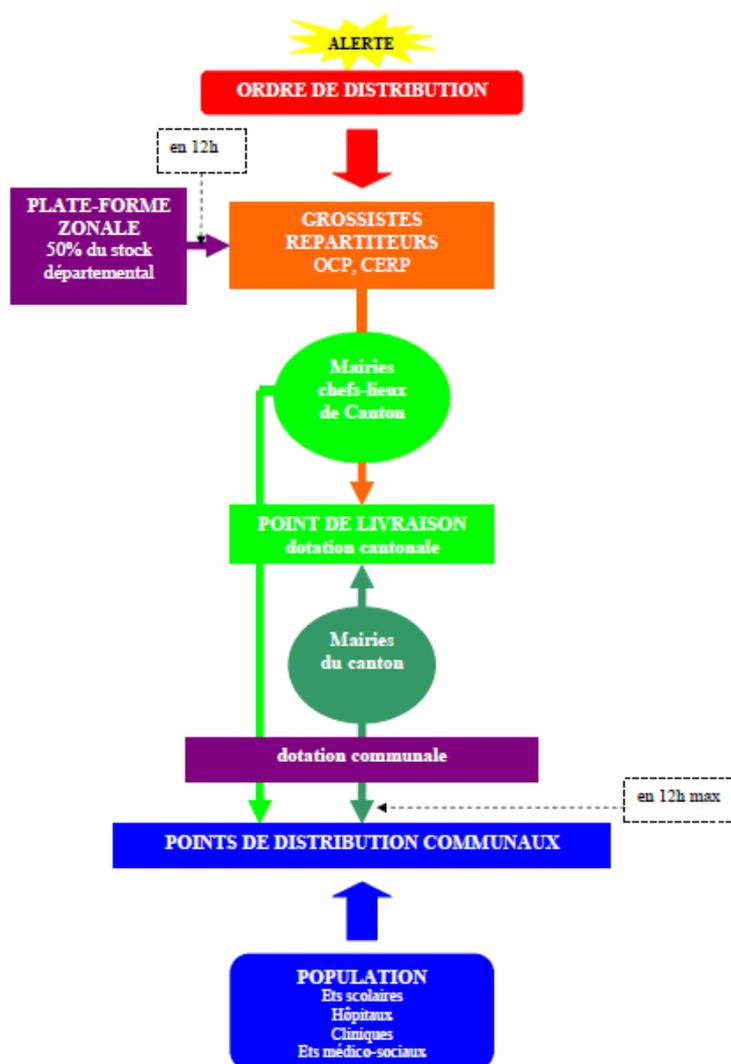




	<b>ACCIDENT NUCLEAIRE</b>	<b>ANNEXE 6</b>
	Distribution des comprimés d'iode stable – Annexe 6	PAGE 1/2

❖ Identité du titulaire : M. Jean-Jacques DAVID

❖ Personnel référent: Mme Valérie DELANNOY



**Le Préfet déclenche le processus de distribution.**

**La mairie se charge de récupérer les comprimés auprès de la mairie chef lieu de canton.**

La distribution des comprimés d'iode sera assurée par la mairie à la salle polyvalente pour les administrés et dans les écoles et crèches en cas de présence des enfants.

La distribution sera assurée selon le processus des élections par bureaux de vote avec les responsables désignés ci-après et en présence de référents médicaux.

	<b>ACCIDENT NUCLEAIRE</b>	<b>ANNEXE 6</b>
	Distribution des comprimés d'iode stable – Annexe 6	PAGE 2/2

### Référénts pour la distribution des comprimés d'iode stable

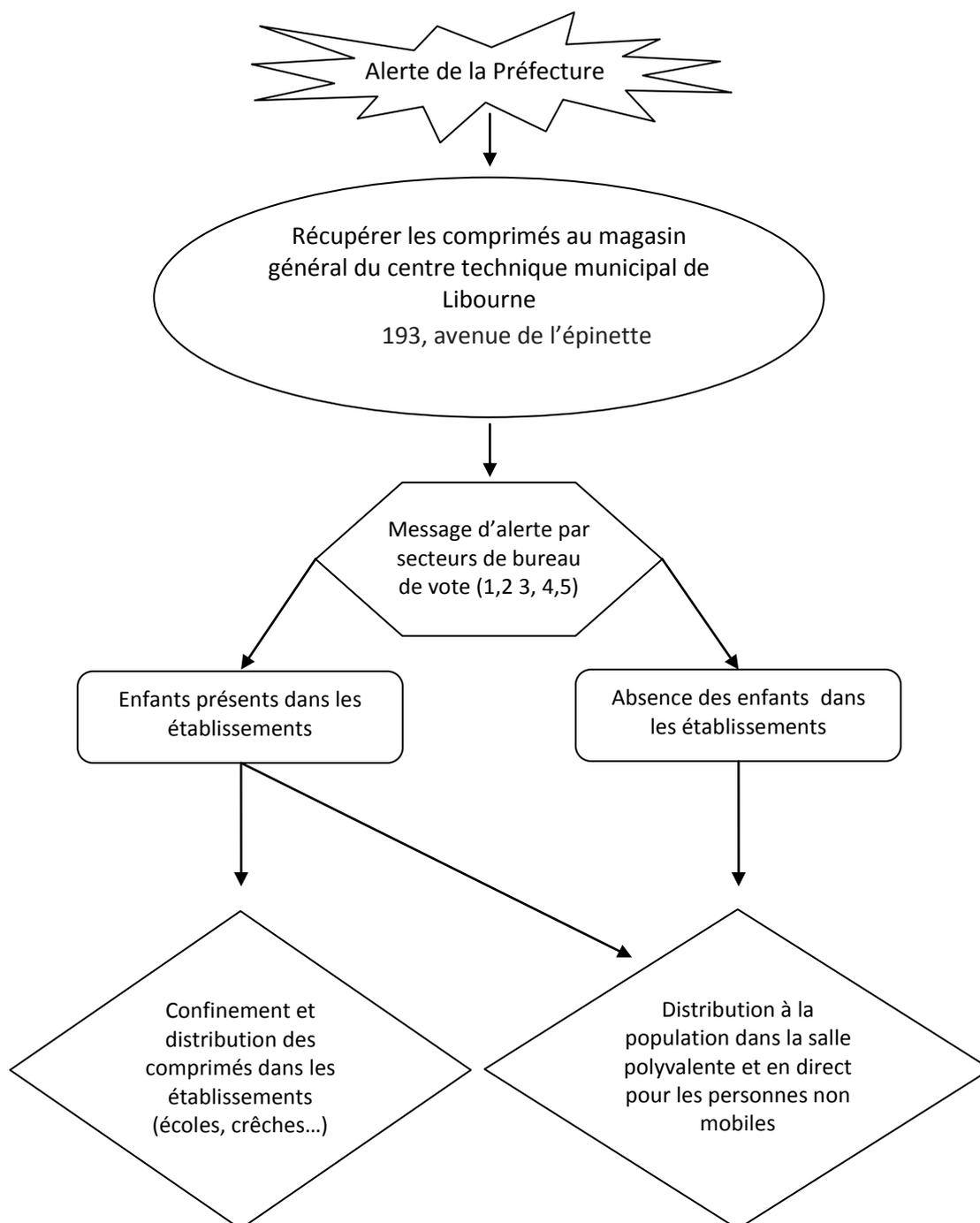
BUREAU DE VOTE 1	BUREAU DE VOTE 2	BUREAU DE VOTE 3	BUREAU DE VOTE 4	BUREAU DE VOTE 5
A.M. Roux M. Boisseau M.C. Armisen M. Feydieu JM Faugeras D. Floirat Ratte	J.D. Giraud N. Ricci M. Hamada F. Brouard M. Sigurdsson C. Caro	C. Robin V. Dubreuil F. Poisson M. H. Clément L. De Launay M. Devaux	F. Malville G. Marque E. Simon S. Carrère J. Massy A. Pinon-Vurpillot	JJ.David C. Bouey L. Moga P. Voviaux D. Vouaux

Un référent médical sera présent pour chaque bureau de distribution (cf annexe 7).

### Registre de distribution des comprimés d'iode stable

Nom	Prénom	Age	Adresse	Commentaires

	<b>ACCIDENT NUCLEAIRE</b>	<b>ANNEXE 7</b>
	<b>Procédure interne de la distribution des comprimés d'iode stable – Annexe 7</b>	<b>PAGE 1/4</b>



	<b>ACCIDENT NUCLEAIRE</b>	<b>ANNEXE 7</b>
	<b>Procédure interne de la distribution des comprimés d'iode stable – Annexe 7</b>	<b>PAGE 2/4</b>

### **Récupération des comprimés**

Les pastilles d'iode seront récupérées au :

Centre Technique Municipal de Libourne  
193, avenue de l'épinette

- par :
  - M. Cyril BOUZIGUES – Policier Municipal
  - M. Kévin NORMANDIN – Policier Municipal :
  - M. Jérémy PEREZ – ASVP
  
- Et en cas d'absence, muni du courrier d'autorisation signé du Maire (voir page suivante), par :
  - l'adjoint de permanence :
  - un personnel dûment mandaté

### **Distribution des comprimés**

Le stock des comprimés sera amené à la salle polyvalente et réparti par bureau de vote (5) et par établissements scolaires et péri-scolaire le cas échéant.

#### **Un registre de distribution devra être réalisé pour assurer la traçabilité de la distribution.**

Pour les établissements scolaires et péri-scolaires, les directrices et responsables (voir fiche I.05) seront prévenus et assureront la distribution. Les comprimés leurs seront remis en main propre.

Le Responsable des Opérations convoque les référents médicaux disponibles, les membres de la CCM (fiche I.05) et les conseillers municipaux référents des bureaux de vote (annexe 6) pour assurer la distribution et mettre en place la logistique de distribution.

	ACCIDENT NUCLEAIRE	ANNEXE 7
	Procédure interne de la distribution des comprimés d'iode stable – Annexe 7	PAGE 3/4



REPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE D'IZON

Centre Technique Municipal de Libourne  
193, avenue de l'épinette  
33500 LIBOURNE

IZON, le 6 mars 2015.

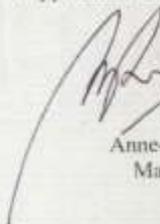
**Objet :** Distribution des pastilles d'iode stable – P.C.S. IZON

## AUTORISATION PERMANENTE

Je soussignée Anne-Marie ROUX, Maire de la commune d'IZON, certifie autoriser :

- M. Christian ROBIN
- Mme Mylène FEYDIEU
- M. Jean-Jacques DAVID
- Mme Sophie CARRERE
- M. Frédéric MALVILLE
- Mme Marie-Hélène CLEMENT
- M. Jean-Dominique GIRAUD
- M. Sébastien CATTAL
- Mme Valérie DELANNOY
- M. Samuel LE DENMAT
- M. Cyril BOUZIGUES
- M. Kévin NORMANDIN
- M. Jérémy PEREZ
- M. Matthieu TEISSIER

à retirer les pastilles d'iode stable dans le cadre de l'application du Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'IZON.




Anne-Marie ROUX  
Maire d'IZON

*Hôtel de Ville - 207, avenue du Général de Gaulle - 33450 IZON*  
 Tél. 05 57 55 45 46 - Fax 05 57 55 49 69 - [www.izon.fr](http://www.izon.fr)

	<b>ACCIDENT NUCLEAIRE</b>	<b>ANNEXE 7</b>
	<b>Procédure interne de la distribution des comprimés d'iode stable – Annexe 7</b>	<b>PAGE 4/4</b>

Le Responsable des Opérations convoque les référents santé qui devront être présents dans les centres de distribution :

- Cabinet médical : 05.57.74.86.45
  - Dr Didier GARDERET :
  - Dr Xavier LEGENDRE :
  - Dr MESRINE :
  - Dr Muriel PLOGIN :
- Cabinet infirmier : 05.57.74.79.52
  - Armelle FEYDIEU
  - Michèle FRAISSE
  - Nicole HOLLOSI
  - Nadine WLODARCSYK
- Cabinet infirmier : 05.56.30.88.19
  - Michel CHORRO-ACOSTA :
  - Yan GAFARI :
  - Murielle LAFON :
  - Mélanie CHAMPEL :
- Pharmacie principale : 05.57.74.86.65
  - Jean-François GALPIN : (lieutenant colonel sapeur pompier)
- Pharmacie du Bourg : 05.57.74.80.81
  - Pierre SERVANT

### **Confinement**

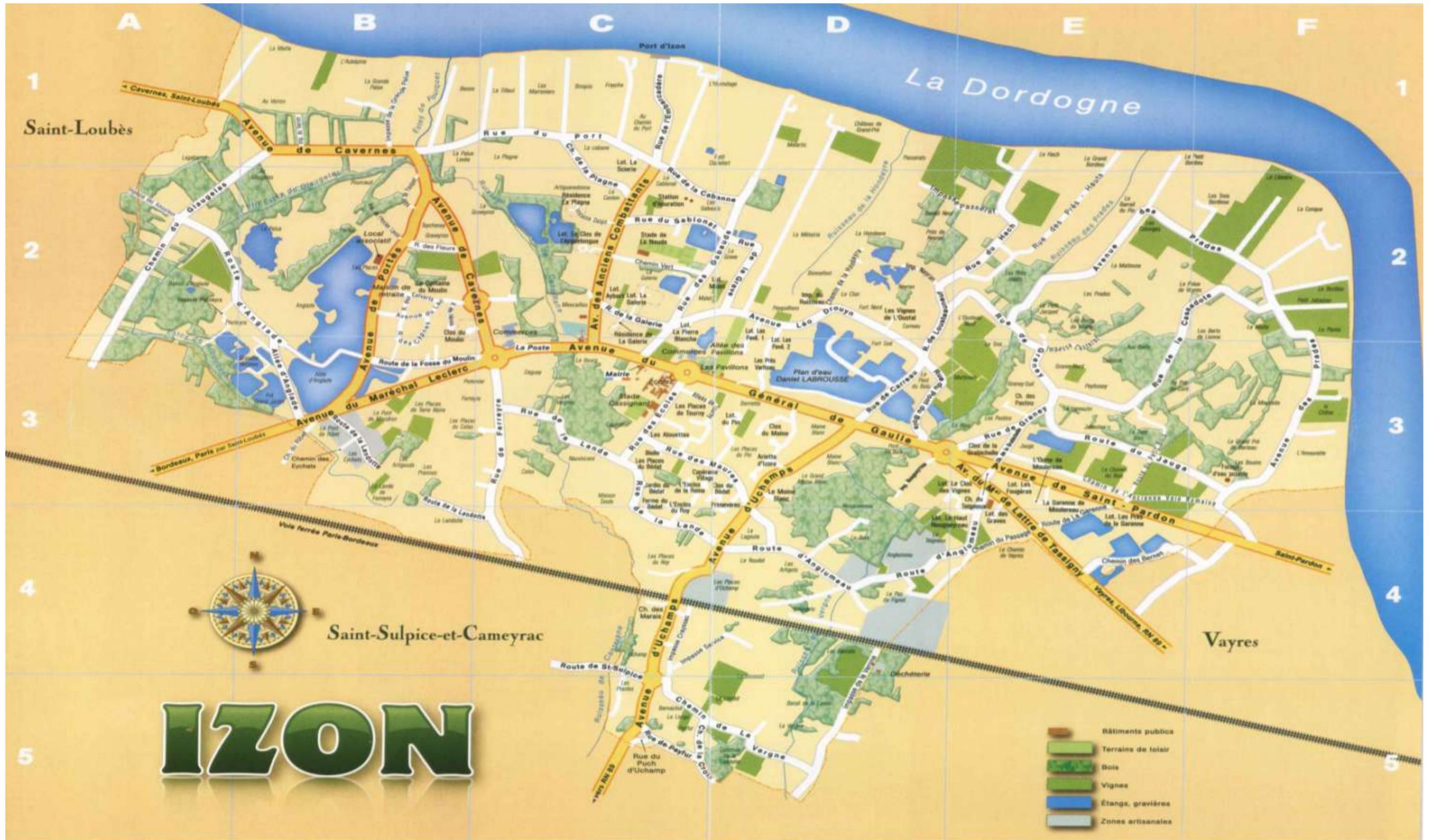
Il faudra insister sur la mise en place du confinement dans les établissements et les domiciles.

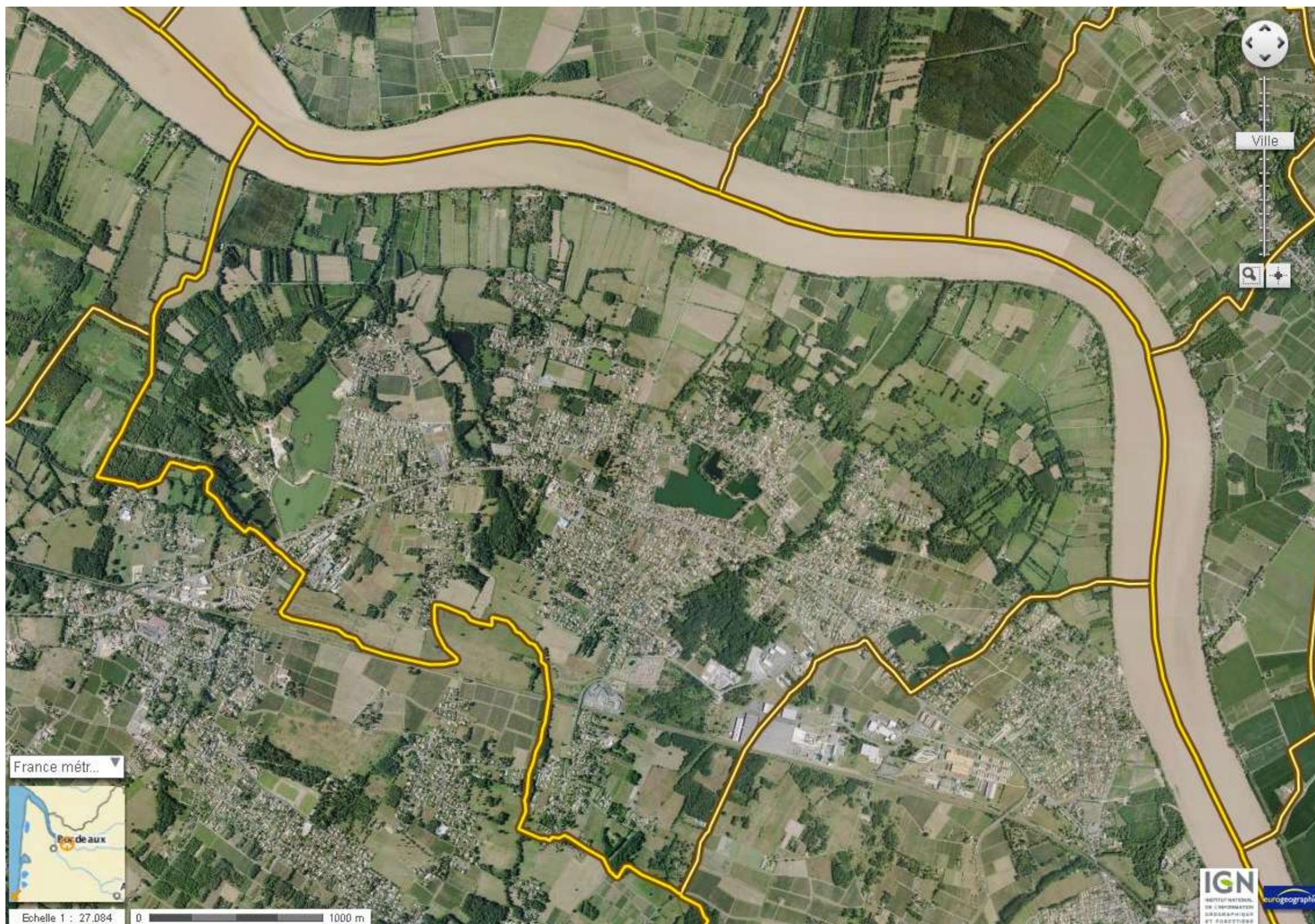
### **Posologie, contre indication et recommandation**

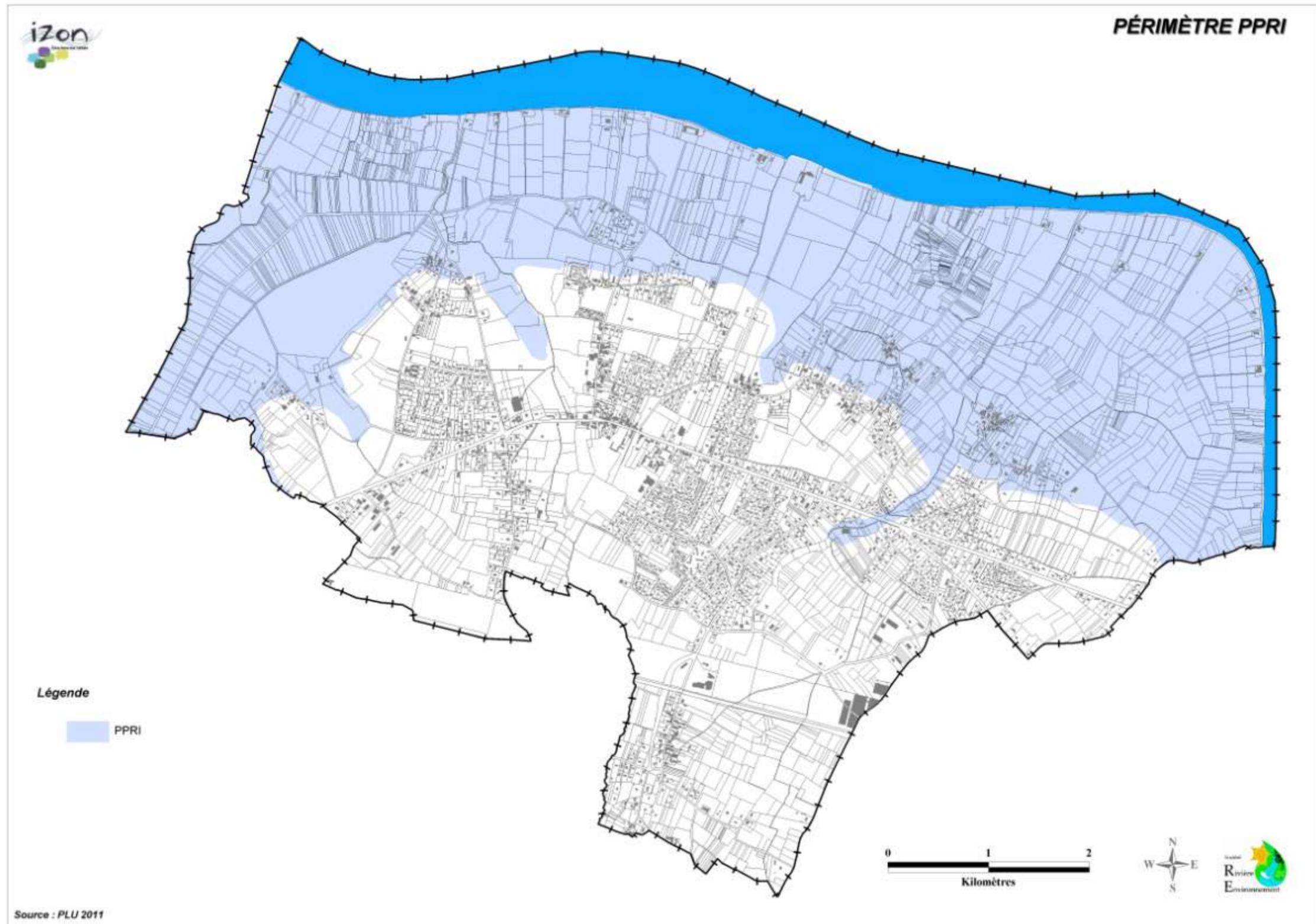
- Personnes de plus de 12 ans : 2 comprimés (65 mg) à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
- Enfant de 3 à 12 ans : 1 comprimé (65 mg) à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
- Enfant de 1 mois à 3 ans : 1/2 comprimé (65 mg) à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
- Enfant jusqu'à 1 mois : 1/4 comprimé (65 mg) à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Les contre-indications et les effets secondaires sont rares. Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès du professionnel de santé présent.

# Plans



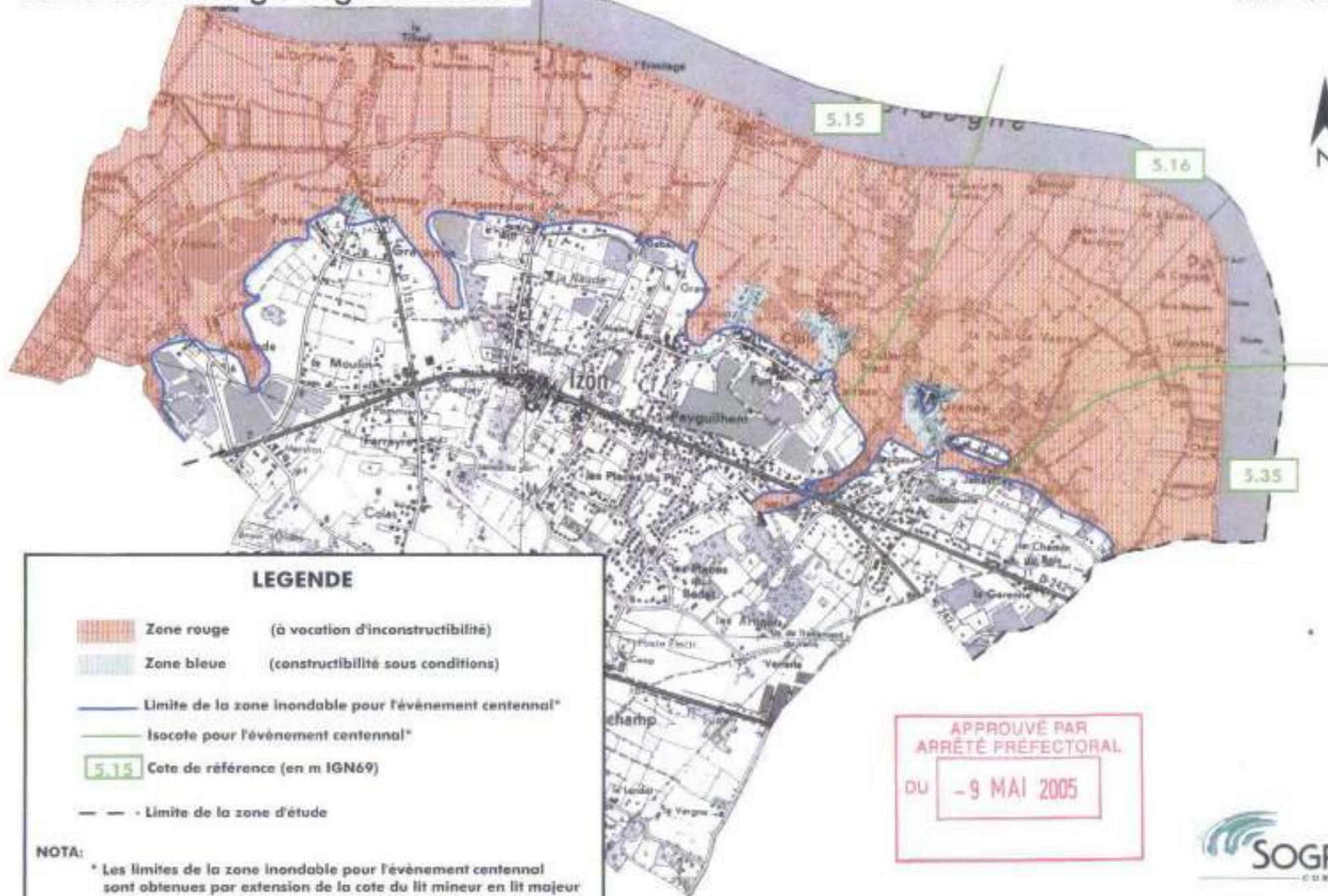




# Commune de Izon Carte du Zonage réglementaire

SCAN 25 (1) IGN 96

Echelle : 1/25 000



**LEGENDE**

- Zone rouge (à vocation d'inconstructibilité)
- Zone bleue (constructibilité sous conditions)
- Limite de la zone inondable pour l'évènement centennial\*
- Isocote pour l'évènement centennial\*
- Cote de référence (en m IGN69)
- Limite de la zone d'étude

**NOTA:**  
\* Les limites de la zone inondable pour l'évènement centennial sont obtenues par extension de la cote du lit mineur en lit majeur sans tenir compte des obstacles constitués par les protections

APPROUVÉ PAR  
 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
 DU -9 MAI 2005



